



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6319^e séance

Lundi 24 mai 2010, à 10 heures

New York

<i>Président :</i>	M. Salam	(Liban)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Silajdžić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 14 mai 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2010/235)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-37268 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 14 mai 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2010/235)

Le Président (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à saluer la présence de S. E. M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine. Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Silajdžić.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Croatie et de la Serbie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Vilošić (Croatie) et M. Starčević (Serbie) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Inzko à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Pedro Serrano une lettre dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Serrano.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/235, qui contient une lettre du Secrétaire général, datée du 14 mai 2010, transmettant le trente-septième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de S. E. M. Valentin Inzko. Je lui donne maintenant la parole.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Ces jours-ci sont spéciaux pour la Bosnie-Herzégovine car elle célèbre le dix-huitième anniversaire de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Mais ce sont également des journées spéciales pour mon propre pays, l'Autriche, qui présidait le Conseil de sécurité pendant le mois de mai il y a exactement 18 ans de cela. Le 20 mai 1992, M. Peter Hohenfellner, qui était alors Ambassadeur d'Autriche et Président du Conseil de sécurité, avait proposé à cet organe d'adopter une décision recommandant à l'Assemblée générale que la Bosnie-Herzégovine soit admise à l'ONU. À la même séance, le Conseil de sécurité avait adopté à l'unanimité la résolution 755 (1992), qui approuvait cette recommandation. Toujours à la même séance, le Président du Conseil déclarait d'une manière prophétique que « Tous les membres du Conseil sont persuadés que la Bosnie-Herzégovine apportera une importante contribution aux travaux de l'Organisation » (*S/PV.3079, p. 3*).

Sur la base de cette recommandation historique, la Bosnie-Herzégovine a été admise à l'Organisation par la résolution 46/237 de l'Assemblée générale, adoptée sans vote le 22 mai 1992. Je tiens à saisir cette occasion pour présenter toutes mes félicitations à la Bosnie-Herzégovine, et je suis très heureux que, comme cela avait été prédit il y a 18 ans, la Bosnie-Herzégovine apporte effectivement une importante contribution aux travaux de l'Organisation en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité.

Je suis heureux également de voir le Président Silajdžić présent au Conseil de sécurité aujourd'hui,

car c'est lui qui, il y a 18 ans, alors qu'il était Ministre des affaires étrangères, a œuvré sans relâche en faveur de la reconnaissance de la Bosnie-Herzégovine et de son admission à l'ONU, et ce, alors qu'il n'avait ni bureau, ni mission, ni même un télécopieur. Il a été le témoin des progrès énormes réalisés par son pays qui est passé de la guerre à l'admission à l'ONU et à son élection au Conseil de sécurité.

N'oublions jamais, lorsque nous examinons en détail les défis auxquels le pays continue d'être confronté, ce que la Bosnie-Herzégovine a réalisé en matière de politique étrangère. Le pays est confronté à des problèmes qui doivent être réglés de toute urgence, mais le fait est qu'il a fait de grands progrès, et ces progrès doivent nous inciter à achever le travail qui reste à faire.

Son élection au Conseil de sécurité est la meilleure illustration – et la plus manifeste – de la nouvelle place que la Bosnie-Herzégovine occupe au sein de la communauté internationale. En outre, cette année, le pays a, pour l'essentiel, mené à bien la mise en œuvre de la feuille de route qui pourrait permettre aux citoyens bosniaques de voyager sans visa dans les pays de l'espace européen Schengen. La recommandation de l'Union européenne à cet égard est encore en instance, mais elle pourrait être confirmée dès la semaine prochaine.

Par ailleurs, le mois dernier, au sommet qu'elle a tenu en Estonie, l'OTAN a accepté la participation de la Bosnie-Herzégovine au Plan d'action pour l'adhésion, sous réserve que soit réglée la question des biens militaires immeubles. Ce succès s'est produit alors que la Bosnie-Herzégovine avait déjà décidé d'accélérer la destruction des armes et explosifs dangereux qui restaient de la guerre et de déployer des contingents dans la mission de l'OTAN en Afghanistan.

Ces trois exemples montrent comme la Bosnie-Herzégovine peut faire des progrès concrets, pour le bien de ses citoyens et des pays de la région.

Je suis convaincu qu'un autre facteur qui a permis de consolider les progrès de la Bosnie-Herzégovine pendant la période considérée – et qui est passé largement inaperçu – est l'amélioration récente et très attendue de la coopération régionale, et par conséquent des perspectives de réconciliation régionale, qui est maintenant manifeste. En d'autres termes, la situation dans les Balkans occidentaux est bien meilleure qu'il y a deux ou trois ans.

Dans l'esprit de la réconciliation régionale, les dirigeants et les membres des Parlements croate et serbe ont surmonté la tragédie des années 90 avec honnêteté et décence. Sur ce point, je voudrais me référer aux efforts du Président Tadic et à la déclaration du Parlement serbe concernant le génocide de Srebrenica, et au fait que la Croatie a reconnu son rôle dans les atrocités commises dans les années 90. Cela crée les conditions favorables au lancement d'un nouveau dialogue constructif qui bénéficiera à la population de l'ensemble des Balkans occidentaux.

À cet égard, il convient de mentionner que la Turquie a également joué un rôle constructif dans ce processus, comme l'a démontré la signature de la Déclaration d'Istanbul sur l'amélioration des relations entre la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Dans le même esprit, les dirigeants de la région et de l'ensemble de la communauté internationale se réuniront le 11 juillet pour commémorer le quinzième anniversaire des atrocités commises à Srebrenica. Le Président Silajdžić effectuera demain ou après-demain une visite historique et sans précédent à Belgrade pour renforcer ce nouvel esprit de voisinage. De même, dans un geste de réconciliation, le Président croate, M. Josipović, se rendra sur des sites où des atrocités ont été commises dans le centre et le nord de la Bosnie. Ces initiatives constituent un grand pas en avant – et nous devons saisir les occasions qu'elles offrent.

Le sommet informel entre l'UE et les Balkans occidentaux, qui doit réunir quelque 40 délégations le 2 juin à Sarajevo, peut lui aussi contribuer à renforcer la tendance à la réconciliation régionale et à la coopération axée sur l'avenir. Les visites récentes et à venir de personnalités politiques et de hauts responsables de l'UE, des États-Unis et d'autres régions, en Bosnie-Herzégovine reflètent non seulement l'intérêt de la communauté internationale pour le pays, mais également une certaine préoccupation face à son incapacité à tirer parti des possibilités qui s'offrent désormais à lui. Comme je l'ai fait remarquer lorsque je me suis adressé au Conseil en novembre (voir S/PV.6222), la Bosnie-Herzégovine continue de souffrir de l'absence d'un consensus élémentaire et fondamental sur le type de pays qu'elle doit ou pourrait être – qu'il s'agisse d'un État plus centralisé ou très décentralisé – et sur les moyens de réaliser l'une ou l'autre option.

Les dirigeants de la Republika Srpska ont, par exemple, pris la tête des tentatives visant à saper les institutions d'État et ont menacé d'organiser un

référendum au niveau de l'entité dans le but de rejeter l'autorité du Haut-Représentant et les décisions prises conformément aux Accords de Dayton. Tout référendum organisé au niveau de l'entité pour remettre en question l'autorité des Accords de Dayton ou du Haut-Représentant conformément à l'annexe X, ou pour empiéter sur les responsabilités constitutionnelles de l'État, serait illégal et mettrait en danger l'entité elle-même, puisque les entités tirent précisément leur légitimité de ces accords.

Les références faites dans un journal international à la possible apparition d'un nouvel État, de même que les propositions tendant à ce que les dirigeants politiques nationalistes commencent à débattre de la dissolution pacifique de la Bosnie-Herzégovine ou à ce que le pays cesse tout simplement d'exister ont toutes donné lieu à des contre-déclarations signifiant aux éléments mécontents qu'ils sont libres de partir, mais qu'ils ne seront pas autorisés à s'approprier la moindre partie du pays.

Ainsi, si les perspectives de réconciliation régionale se sont améliorées, le discours et la logique politiques semblent s'être détériorés à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine. Après que le Parlement serbe a, en mars, officiellement regretté les massacres de Srebrenica, le Gouvernement de la Republika Srpska a menacé de revenir sur son approbation du rapport de 2004 établissant les faits survenus lors des événements de juillet 1995 à Srebrenica.

La vérité à propos de Srebrenica et d'autres épisodes honteux de la guerre a été dûment établie par la Cour internationale de Justice et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sur la base d'enquêtes criminelles, de recherches de police scientifique et de témoignages examinés en détail et éprouvés pendant les procès pour crimes de guerre. Le meilleur moyen d'aller de l'avant est d'affronter la vérité et de s'en servir pour veiller à ce que de tels crimes ne se reproduisent jamais plus, et non de nier la vérité.

Bien que j'ai usé de mes pouvoirs exécutifs avec la retenue qui s'impose, j'ai dû faire face à la résistance constante de la Republika Srpska. Le 14 décembre, j'ai prorogé le mandat des juges et procureurs internationaux détachés auprès de la Division des crimes de guerre de la Cour de Bosnie-Herzégovine. Cette décision, prise conformément aux obligations du pays à l'égard du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, a reçu l'appui

unanime du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Elle a cependant été vivement critiquée par la Republika Srpska.

Dans l'intervalle, des problèmes sont apparus au niveau de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, où le Gouvernement divisé a traversé crise sur crise pendant la période considérée. La Fédération n'a pas été en mesure d'achever toutes les nominations dans les institutions publiques et judiciaires ni d'effectuer les coupes budgétaires demandées par le Fonds monétaire international (FMI) du fait de l'opposition résolue des membres des groupes d'anciens combattants. La Fédération éprouve des difficultés considérables à appliquer efficacement les mesures exigées par le FMI, ce qui pourrait compromettre la viabilité budgétaire de la Bosnie-Herzégovine à moyen et long terme. À cet égard, en ce qui concerne les négociations avec le FMI, la situation est bien meilleure en Republika Srpska.

Je voudrais donner une autre illustration des difficultés que nous rencontrons en prenant l'exemple de l'arrêt rendu le 22 décembre par la Cour européenne des droits de l'homme qui a reconnu qu'il y a eu discrimination à l'encontre des minorités durant les élections à la présidence de Bosnie-Herzégovine et à la Chambre des peuples. Alors que les représentants de la Republika Srpska sont prêts à accepter des amendements constitutionnels minimes qui permettraient d'appliquer l'arrêt du 22 décembre, les dirigeants politiques de la Fédération insistent de leur côté pour effectuer des changements de portée beaucoup plus générale, car ils cherchent à utiliser le verdict de la Cour pour promouvoir leur propre vision de la manière dont le pays doit être restructuré. Le résultat est que l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme ne sera pas mis en pratique avant les élections générales du 3 octobre, ce qui signifie qu'encore une fois cet automne, tout les citoyens ne pourront pas se présenter à tous les postes. Cette question devra donc être une priorité absolue pour le nouveau gouvernement.

Ce désaccord politique chronique survient à un moment où le chômage continue d'augmenter, où le niveau de vie continue de baisser, et où la capacité des autorités à répondre aux besoins essentiels des citoyens s'érode systématiquement du fait de la baisse des recettes. C'est avec de grandes difficultés que les autorités compétentes s'efforcent d'honorer les termes de l'accord de confirmation de 1,2 milliard d'euros proposé par le FMI. Dans le même temps, la Banque mondiale, l'UE et d'autres institutions financières

internationales ainsi que des donateurs bilatéraux continuent de fournir une aide au développement généreuse. Toutefois, très peu, voire aucune, des réformes clefs qui permettraient au pays de tirer pleinement profit de cette aide, de relancer l'économie et d'inverser la baisse de l'emploi et du niveau de vie, n'ont été entreprises pendant la période considérée. Les autorités du pays n'ont pas non plus accompli de progrès en ce qui concerne les objectifs et les conditions restant à atteindre – le dénommé agenda 5+2 – établi par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en février 2008 en vue de passer du Bureau du Haut-Représentant à une présence renforcée dirigée par l'Union européenne.

Les objectifs relatifs aux biens publics et militaires n'ont pas été atteints. En décembre 2009, j'ai fourni aux autorités de l'État, des entités et du district de Brčko un inventaire des biens en question, mais cela n'a pas encore permis d'entamer des pourparlers constructifs. Les dirigeants serbes et bosniaques ont refusé l'inventaire du Bureau du Haut-Représentant – pour des raisons opposées. Dans le même temps, les entités n'ont pas souhaité effectuer leur propre évaluation de ce dont ont besoin les institutions pour fonctionner normalement. À présent, les mesures unilatérales prises pour enregistrer les biens comme étant sous la possession des entités ou de l'État menacent tout l'exercice.

La décision prise en avril par l'OTAN de proposer à l'État un plan d'action pour l'adhésion, à condition que l'État soit effectivement en possession des biens nécessaires aux forces armées, n'a jusqu'à présent donné lieu à aucune avancée. Tout cela signifie que la condition selon laquelle le Conseil de mise en œuvre de la paix doit être en mesure d'effectuer une « évaluation positive de la situation en Bosnie-Herzégovine fondée sur le plein respect de l'Accord de paix » ne semble pas près d'être réalisée, et que l'on ne sait pas exactement quand il sera possible de prendre la décision de fermer le Bureau du Haut-Représentant.

À cet égard, je tiens à saluer ici les conclusions du Conseil européen en date du 25 janvier, exprimant la volonté de proroger le mandat de l'opération exécutive de la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine si la situation l'exigeait. Personnellement, je reste convaincu que nous aurons besoin de cette présence au-delà de 2010 afin de rassurer les populations. Les autorités ont cependant démontré qu'il était possible de faire des progrès, en accélérant la mise en place des réformes grâce

auxquelles l'engagement potentiel du pays dans le processus de libéralisation du régime d'octroi des visas avec l'Union européenne est désormais crédible. Or, elles l'ont fait en réponse à la demande de l'opinion s'agissant d'une question où le lien entre une réforme et ses avantages immédiats pour les citoyens était évident.

À cet égard, j'ai maintes fois souligné la nécessité de mettre en relief les liens de cause à effet entre les réformes nécessaires à l'intégration aux institutions euro-atlantiques et les avantages concrets que les citoyens peuvent en tirer. Dans le cas des réformes relatives au régime d'octroi des visas, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont montré qu'elles étaient capables de répondre à la logique de la demande populaire. Je pense que cela pourrait s'appliquer aux autres réformes qui ont été bloquées jusqu'à présent. En d'autres termes, la campagne électorale peut être l'occasion de créer la dynamique nécessaire au changement, au lieu d'être utilisée comme prétexte au maintien du statu quo. De fait, les élections prévues en octobre pourraient s'avérer fort utiles à cet égard, en particulier si les électeurs veillent véritablement à demander des comptes précis à leurs représentants pendant la campagne et viennent voter en nombre le jour des élections.

Les élections prévues cette année vont être marquées par la participation d'un grand nombre de jeunes qui auront le droit de voter pour la première fois. Cela pourrait avoir pour effet de modifier les prévisions électorales, et même un changement modeste pourrait permettre la création de coalitions plus constructives au sein du futur parlement. Pour cela, la communauté internationale doit aussi continuer de se concentrer sur la Bosnie-Herzégovine, exiger le respect absolu de l'Accord de paix de Dayton et favoriser toujours un climat constructif propice aux réformes constitutionnelles et autres. C'est ainsi que nous pourrions atteindre l'objectif que nous poursuivons tous : permettre à la Bosnie-Herzégovine d'avancer seule sur la voie de la pleine intégration aux institutions euro-atlantiques, ce qui suppose qu'elle prenne en charge toutes les responsabilités qui s'y attachent.

Je suis sincèrement convaincu que cela peut devenir une réalité pour la Bosnie-Herzégovine. À maintes reprises, la population bosniaque a démontré qu'elle avait tout ce qu'il fallait pour cela. Aussi bien en ma qualité de Haut-Représentant que de Représentant spécial de l'Union européenne, je

n'épargnerai quant à moi aucun effort pour aider et appuyer les efforts déployés en ce sens par la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne est également fermement déterminée à accompagner la Bosnie-Herzégovine sur cette voie, comme l'a confirmé la visite récente de sa Haute-Représentante, M^{me} Ashton, dans ce pays.

Pour terminer, je voudrais féliciter de nouveau la Bosnie-Herzégovine et lui souhaiter plein succès dans ses contributions aux travaux du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine.

M. Silajdžić (*parle en arabe*): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Il y a de cela 18 ans, presque jour pour jour, la Bosnie-Herzégovine est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de ces 18 années, la Bosnie-Herzégovine a gravi le chemin difficile qui mène un pays ayant souffert les pires atrocités et dont la population civile a connu le sort le plus terrible en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité et à la participation active aux efforts de consolidation de la paix de la communauté internationale. En juillet prochain, nous commémorerons solennellement le quinzième anniversaire du génocide de Srebrenica, sombre rappel de l'histoire toute récente de la Bosnie-Herzégovine.

Nous avons réalisé des progrès en ce qui concerne le renforcement et l'amélioration de nos relations avec les pays voisins, à savoir la Croatie, le Monténégro et la Serbie, contribuant ainsi à la coopération régionale, qui est l'une des conditions préalables essentielles à une paix et à une stabilité durables dans la région. La Bosnie-Herzégovine a également réalisé des progrès constants vers la réalisation des conditions d'intégration aux institutions euro-atlantiques. Lors de leur réunion tenue à Tallinn les 22 et 23 avril 2010, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont accordé à la Bosnie-Herzégovine le droit de participer au plan d'action pour l'adhésion. Cette autorisation est une

reconnaissance des progrès accomplis et un vif encouragement à nous engager davantage en faveur de l'intégration aux institutions euro-atlantiques. La Bosnie-Herzégovine a également rempli tous les critères fixés relativement à la libéralisation du régime d'octroi des visas avec l'Union européenne.

Même si la Bosnie-Herzégovine a incontestablement réalisé des progrès importants, je suis venu ici aujourd'hui pour dire au Conseil que les dispositions fondamentales de l'Accord de paix de Dayton n'ont pas été mises en œuvre. J'entends donner quelques détails à ce propos et demande en conséquence aux membres du Conseil de bien vouloir être patients avec moi.

L'Accord de paix de Dayton a fait l'objet d'adaptations constantes pour correspondre aux « réalités sur le terrain », lesquelles ont découlé des violations systématiques de l'Accord et non l'inverse. Le fait que le rapport présenté aujourd'hui par le Haut-Représentant (S/2010/235) est le trente-septième du genre illustre bien ce point.

La plupart des problèmes et des défis auxquels la Bosnie-Herzégovine est confrontée aujourd'hui découlent du fait que les éléments fondamentaux de l'Accord de paix de Dayton n'ont pas été mis en œuvre, en particulier son annexe 7, qui garantit le droit de tous les réfugiés et personnes déplacées à regagner librement leur foyer d'origine dans des conditions de sécurité, un droit qui a été confirmé par les résolutions du Conseil. Suite aux violations systématiques et continuelles des dispositions de l'annexe 7, seuls 8 % des 46 % de non-Serbes qui vivaient en Republika Srpska – une entité de la Bosnie-Herzégovine –, avant d'être tués ou d'être victimes du nettoyage ethnique, y habitent encore à l'heure actuelle.

Le non-respect des dispositions de l'annexe 7 a donné lieu au problème constitutionnel le plus grave auquel la Bosnie-Herzégovine soit confrontée aujourd'hui. Le mécanisme dit des règles électorales de l'entité, qui était censé sauvegarder les intérêts territoriaux légitimes des deux entités dans la perception qu'en avaient les trois peuples constitutifs, s'est mué en mécanisme permettant à un groupe ethnique relevant d'une entité de bloquer l'action de l'État sans permettre aux deux autres peuples constitutifs d'apporter leur contribution. Cependant, ce mécanisme continue d'être utilisé comme si les dispositions de l'annexe 7 avaient été pleinement mises en œuvre.

Ce mécanisme des règles électorales de l'entité permet à 10 députés serbes élus de l'entité de Republika Srpska – qui ne représentent que 22 % des 42 députés du Parlement – de bloquer toute décision proposée au sein du Parlement de la Bosnie-Herzégovine. Au cours des 13 dernières années, ces 10 députés ont ainsi utilisé le mécanisme des règles électorales de l'entité pour bloquer la promulgation de plus de 260 projets de loi. Par contraste, le Parlement a promulgué moins de 150 lois au cours de la même période. Ce monopole ethnique sur les intérêts territoriaux renforce les divisions ethniques, entraîne le dysfonctionnement de l'État et, en fin de compte, perpétue l'instabilité.

Il est certain que les opinions exprimées ici ne sont pas partagées par tous les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine, mais le Congrès des États-Unis, la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et la Commission de Venise ont conclu à juste titre que les règles électorales de l'entité constituaient le principal obstacle aux efforts visant à transformer la Bosnie-Herzégovine en pays viable et autonome, capable de fonctionner en l'absence du Bureau du Haut-Représentant. Toutes ces institutions ont recommandé l'élimination ou la réforme de ce mécanisme mais, jusqu'à présent, on n'a pas tenu compte de leurs recommandations.

Le second problème essentiel – la question des biens publics – découle du fait que les droits accordés à l'État de Bosnie-Herzégovine au titre de l'annexe 4, c'est-à-dire de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, ont été laissés de côté au profit de compromis politiques rendus nécessaires par la prétendue réalité sur le terrain.

Au titre de l'article I de la Constitution de Dayton, la Bosnie-Herzégovine est juridiquement l'unique successeur de la République de Bosnie-Herzégovine et de la République socialiste de Bosnie-Herzégovine et, de ce fait, le détenteur de tous les biens enregistrés au nom de ses prédécesseurs. De même, en vertu de l'accord de succession, conclu entre tous les pays de l'ex-Yougoslavie, la Bosnie-Herzégovine a la propriété de tous les biens de l'ex-Yougoslavie présents sur son territoire. Les entités n'ont aucun droit de propriété et ne sont nullement fondées à prétendre à l'un quelconque de ces biens.

La propriété des biens publics qui revient à la Bosnie-Herzégovine est un droit garanti par l'article I de la Constitution de Dayton, et confirmé sans

équivoque par un arrêt définitif et contraignant de la Cour de Bosnie-Herzégovine – une cour créée par le Bureau du Haut-Représentant, qui bénéficie du financement et de l'appui généreux de nombreux gouvernements et dont le personnel est composé de juges et procureurs internationaux détachés par un nombre encore plus important d'États.

C'est pourquoi il est inadmissible de rechercher un consensus pour appliquer cette loi existante ou des compromis politiques avec ceux qui en entravent la mise en œuvre. La même erreur a été commise lorsque le Haut-Représentant a imposé, en 1998, une privatisation axée sur les entités, qui a eu des répercussions négatives évidentes sur le retour des réfugiés, la consolidation d'un espace économique unique et, plus généralement, la réinsertion sociale.

Une des exigences formulées à Dayton par Slobodan Milosevic tendait à partager les biens publics entre les entités. Il n'a pas atteint cet objectif et il est déconcertant que certains continuent de réitérer cette exigence. S'il est vrai que l'Accord de paix de Dayton partage la Bosnie-Herzégovine en deux entités, cet accord garantit également la continuité juridique de la Bosnie-Herzégovine, y compris, bien entendu, son droit de propriété sur les biens publics. Cet équilibre était l'un des équilibres essentiels qui ont permis de conclure l'Accord de Dayton et également servi de facteur de cohésion fondamental entre les deux entités. La question de la propriété des biens publics est tout aussi essentielle à l'Accord de paix de Dayton que la structure fondée sur deux entités.

Le Haut-Représentant souligne à juste titre que les autorités de la Republika Srpska ne cessent d'entraver la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton. Mais ces obstacles ne seront pas surmontés en renforçant la position de ceux qui remettent l'Accord en cause, en particulier si l'on songe à leurs appels publics à la tenue d'un référendum en vue de séparer les entités. Le partage des biens publics entre les deux entités ne fera que donner, à l'évidence, plus de poids à ces revendications et éliminera un facteur essentiel de cohésion. Cela n'a pas été fait à Dayton pour une raison évidente et cela ne peut pas être maintenant mis en place sans bruit sauf à avoir de lourdes conséquences. La lettre adressée récemment par le Haut-Représentant à l'administration de la justice de Bosnie-Herzégovine, dans laquelle il lui demande de cesser l'enregistrement des biens publics, bien qu'elle se soit contentée d'agir sur la base des lois existantes et de la jurisprudence, a suscité une forte opposition en

Bosnie-Herzégovine. Le Haut-Représentant n'a cependant pas utilisé les pouvoirs exécutifs que lui conférerait l'Accord de Bonn. Par conséquent, cette lettre ne peut être perçue que comme un moyen de pression exercé sur les tribunaux et le système judiciaire qui ne relève pas de ces pouvoirs.

Le Conseil de sécurité avait une très bonne raison d'insister sur la nécessité d'appliquer l'Accord de paix de Dayton « dans tous ses aspects » (*résolution 1031 (1995), par. 30*) lorsqu'il a adopté la résolution 1031 (1995). C'est exactement ce que nous demandons. Les solutions et la multitude de compromis difficiles qui composent l'Accord de Dayton garantissaient le succès de cet accord uniquement si tous les éléments en étaient pleinement mis en œuvre. La non-application de l'un de ces éléments rendait le fonctionnement de nombreux autres éléments difficile, voire impossible.

Aujourd'hui, l'application de l'Accord de Dayton dans tous ses aspects a laissé place dans les faits à la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions. Certains de ces objectifs et conditions n'ont rien à voir avec l'Accord de Dayton : la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, par exemple. D'autres ont été réglés à Dayton, notamment le fait que la Bosnie-Herzégovine détient la plupart des biens publics en sa qualité de successeur légal de la République de Bosnie-Herzégovine, comme l'a officiellement déclaré l'ancien Haut-Représentant, M. Lajčák. D'autres éléments capitaux de l'Accord de Dayton sont ostensiblement omis de cette liste de cinq objectifs et deux conditions : le droit au retour des réfugiés par exemple.

Ce n'est pas le caractère purement arbitraire de cette liste qui est déconcertant mais le fait que ce soit la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, plutôt que l'application de l'Accord de paix de Dayton, qui soit devenue un objectif en soi. En outre, l'un des éléments cardinaux de l'Accord de Dayton, à savoir le droit de propriété de la Bosnie-Herzégovine sur les biens publics, est en passe d'être modifié afin d'atteindre cet objectif.

Cela ne permettra pas d'appliquer l'Accord de Dayton dans tous ses aspects, au contraire : le risque est de le faire échouer. L'Accord de Dayton est le résultat d'un compromis difficile rendant nécessaire le fonctionnement synergique de certains de ces éléments. Le Bureau du Haut-Représentant a précisément été mis en place pour en assurer le bon fonctionnement, non

pour en légitimer la mise en œuvre, à la carte, afin qu'il puisse se retirer. Si la mission de ce bureau est passée de la pleine mise en œuvre à la fermeture, nous ne pouvons qu'en conclure qu'un tel changement ne correspond pas aux termes sans équivoque employés par le Conseil de sécurité dans la résolution 1031 (1995).

Parallèlement à cela, il ne peut nous être demandé d'aider à accomplir ce changement. Non seulement nous prenons au sérieux nos obligations internationales, y compris au titre des résolutions du Conseil de sécurité, mais nous demeurons également conscients des risques auxquels la Bosnie-Herzégovine serait confrontée si les éléments centraux de l'Accord de paix de Dayton venaient à être progressivement réduits, modifiés ou totalement éliminés. En effet, si l'un des éléments centraux de l'Accord de Dayton est examiné, tous les autres doivent l'être également.

Pour terminer, je voudrais signaler que l'article I de la Constitution de Dayton, par lequel la Bosnie-Herzégovine ne disparaît pas mais continue d'exister juridiquement en tant qu'État, est le résultat d'une lutte patriotique, des sacrifices de ses citoyens et de l'aide de pays amis. C'est la raison précise pour laquelle personne ne peut remettre en question le sens de cet article ou des autres piliers de l'Accord de paix de Dayton. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de respecter les engagements pris au titre de l'Accord de paix de Dayton et demeurera le gardien de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

M^{me} Anderson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine et à le remercier de son intervention d'aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue au Haut-Représentant, M. Inzko, que je remercie de son exposé brillant et complet. Les États-Unis apprécient vivement son dévouement et ses efforts acharnés à l'appui de la mise en œuvre des Accords de Dayton.

Près de 15 ans se sont écoulés depuis la signature des Accords de Dayton. Pendant cette période, la Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès considérables pour tourner la page de son passé. Le pays dispose aujourd'hui d'une seule armée, a signé l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne (UE) et a lancé le processus d'adhésion à l'OTAN.

Nous nous félicitons de la décision des dirigeants de la Bosnie-Herzégovine de détruire des stocks excédentaires d'armes et de munitions. Les États-Unis sont fiers d'être partenaires de cet important effort. En janvier dernier, les États-Unis ont applaudi l'arrivée de la Bosnie-Herzégovine, collègue précieux, au Conseil de sécurité. Toutes ces réalisations importantes montrent que le peuple de Bosnie-Herzégovine veut vivre dans un État stable et opérationnel, capable d'intégrer l'Union européenne et le partenariat euro-atlantique. Les États-Unis appuient les aspirations du peuple bosnien qui envisage son avenir avec l'Europe.

Compte tenu de ce qui précède, je voudrais revenir en particulier sur trois questions préoccupantes que le Haut-Représentant, M. Inzko, a soulevées dans son rapport (voir S/2010/235). Premièrement, bien que des progrès aient été accomplis dans la réforme du secteur de la défense et dans d'autres réformes nécessaires, il faut en faire davantage. Nous souscrivons à la conclusion du Haut-Représentant qui estime que la réforme de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et d'autres réformes nécessaires pour devenir un pays candidat à l'UE n'ont guère avancé. Nous prions instamment les dirigeants de la Bosnie de surmonter leurs clivages ethniques et de rechercher les compromis nécessaires à l'édification d'un État opérationnel capable de satisfaire aux exigences de l'UE et de l'OTAN.

Comme le Vice-Président des États-Unis, M. Biden, l'a affirmé devant le Parlement bosniaque le 19 mai 2009, les États-Unis sont fiers d'appuyer une Bosnie-Herzégovine pacifique et prospère. Mais pour ce faire, les dirigeants de la Bosnie doivent travailler ensemble, transcender les clivages ethniques et politiques et se présenter au reste du monde comme un seul et même État souverain.

Aux côtés de leurs partenaires européens, les États-Unis continueront de travailler avec les représentants de toutes les communautés de la Bosnie-Herzégovine pour promouvoir les réformes constitutionnelles nécessaires à l'intégration, le moment venu, du pays à l'UE et à l'OTAN. Mais, en fin de compte, il incombe avant tout aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine de répondre aux attentes du pays. La réalisation de cet objectif dépend donc de leur sens des responsabilités, de leur engagement et de leur volonté de transiger.

Deuxièmement, tout comme de nombreuses personnes en Bosnie-Herzégovine et dans cette salle,

les États-Unis attendent avec intérêt le moment où les services du Bureau du Haut-Représentant ne seront plus nécessaires. Nous exhortons de nouveau les dirigeants de la Bosnie à accepter les compromis nécessaires pour réaliser les dernières conditions, notamment en ce qui concerne les biens militaires immeubles. À cet égard, nous partageons les préoccupations du Haut-Représentant M. Inzko s'agissant de ce que le rapport appelle un climat politique délétère, notamment les contestations de l'autorité du Haut-Représentant. Dans de multiples résolutions, le Conseil a réaffirmé les pouvoirs conférés au Haut-Représentant en vertu de l'Accord de Bonn et la responsabilité qui lui incombe d'en user pour instaurer la paix et la stabilité et pour veiller au respect de l'Accord de paix de Dayton.

Troisièmement, à l'approche des élections nationales d'octobre 2010, nous sommes préoccupés par les diatribes politiques qui exacerbent les dissensions, peuvent constituer une menace pour les efforts de réconciliation au sein de la région, mettre à mal les avancées obtenues s'agissant des ambitions euro-atlantiques du pays et détourner l'attention des véritables priorités nationales. Il est tout simplement inacceptable de proposer ou d'anticiper la dissolution de l'État, même une dissolution pacifique. Il importe que les dirigeants du pays rompent le cercle vicieux dans lequel les intérêts politiques ethniques à court terme l'emportent sur les objectifs à long terme qui sont dans l'intérêt de toutes les communautés de la Bosnie-Herzégovine.

Malgré les défis qui restent à relever, l'attitude responsable et constructive de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de sécurité jusqu'à présent montre bien le rôle positif que le pays peut jouer au sein de la communauté internationale. Nous nous félicitons des progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine et par ses voisins pour promouvoir la réconciliation, améliorer les relations bilatérales et affronter leur passé en condamnant les crimes de guerre.

En avril, les ministres des affaires étrangères de l'OTAN ont invité la Bosnie-Herzégovine à participer au Plan d'action pour l'adhésion, en indiquant clairement toutefois que la question des biens militaires immeubles devra être réglée avant que le pays puisse avancer sur le chemin de l'adhésion. Cette décision montre que la communauté internationale a confiance dans le fait que la Bosnie-Herzégovine engagera les réformes importantes nécessaires au renforcement de ses institutions et à son

fonctionnement plus efficace en tant qu'État. La responsabilité de régler ces questions incombe en dernier ressort aux dirigeants du pays.

Les États-Unis restent attachés à l'Accord-cadre général pour la paix de Dayton et au renforcement des institutions étatiques. Nous sommes également fermement attachés à la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et à son intégration aux institutions euro-atlantiques, conformément aux objectifs énoncés par ses dirigeants et aux souhaits émis par ses citoyens.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Haris Silajdžić, et à le remercier de la déclaration qu'il a faite ce matin. Je remercie également le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, pour son exposé riche en détails. Je salue le dévouement de M. Inzko et de son personnel, ainsi que la sincérité et la passion avec lesquelles ils abordent les questions complexes et sensibles, sur le terrain, en Bosnie-Herzégovine.

Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de sa contribution à la paix et la sécurité internationales en tant que membre du Conseil de sécurité depuis janvier. Le succès qu'a connu la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour édifier la nation après un conflit est clairement reflété dans sa participation active aux travaux du Conseil.

L'acceptation, sous certaines conditions, de la demande formulée par la Bosnie-Herzégovine de participation au Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN et les perspectives de libéralisation des visas accordés aux citoyens de la Bosnie-Herzégovine par les pays de l'Union européenne (UE) comptent parmi les évolutions encourageantes.

Les relations du pays avec la Serbie se sont considérablement améliorées, comme le montre la signature par le Président Silajdžić et le Président Tadić de la Déclaration d'Istanbul au cours du récent sommet organisé avec le Président turc, M. Gül. Nous nous félicitons de la souplesse manifestée par la Bosnie-Herzégovine et par la Serbie et du rôle important joué par la Turquie dans la signature de cette importante déclaration.

Le Japon appuie pleinement la politique de la Bosnie-Herzégovine en matière d'intégration euro-

atlantique. Nous espérons que le pays sera en mesure d'atteindre prochainement les cinq objectifs et de remplir les deux conditions et que le Bureau du Haut-Représentant pourra bientôt faire place au Représentant spécial de l'UE.

La Bosnie-Herzégovine peut progresser sur le chemin de l'adhésion à l'UE en accélérant la réforme constitutionnelle. À cet égard, nous notons avec préoccupation que la Bosnie-Herzégovine n'a à ce jour guère avancé dans les faits, aussi bien en ce qui concerne les objectifs et les deux conditions que pour ce qui est de la réforme constitutionnelle. Certains facteurs éventuels d'instabilité demeurent, comme en témoigne l'adoption récente de la loi sur le référendum par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska.

Il importe que les élections générales prévues en octobre aient lieu dans un climat stable et régulier. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de faire des déclarations ethnocentriques de plus en plus enflammées, et à adopter une attitude raisonnable et mesurée. La situation en Bosnie-Herzégovine appelle le maintien de l'engagement de la communauté internationale. Nous estimons qu'il est essentiel que le Haut-Représentant exerce pleinement et de manière appropriée son autorité. Lorsque des signaux négatifs se font jour, il doit exercer ses fonctions d'alerte rapide et tenir des consultations avec les parties concernées.

Le Japon, en tant que membre et contributeur important du Conseil de mise en œuvre de la paix, réaffirme son plein appui au rôle du Haut-Représentant. Le Japon continue de contribuer au développement économique de la Bosnie-Herzégovine et de promouvoir la sécurité humaine de chaque individu dans le pays et dans les autres États de la région des Balkans occidentaux.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, de son exposé. Nous souhaitons la bienvenue au Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Silajdžić, et le remercions de sa déclaration.

Nous félicitons la présidence de Bosnie-Herzégovine de son importante contribution à la stabilité du pays. Nous saluons également le Haut-Représentant pour ses efforts en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Dayton. Il importe que tous les dirigeants du pays continuent de s'engager en faveur du dialogue et de la coexistence pacifique.

Nous constatons avec inquiétude qu'il est fait état dans l'exposé d'actes politiques de nature à saper la souveraineté et la viabilité des institutions de l'État en Bosnie-Herzégovine et des défis persistants lancés à l'autorité du Haut-Représentant et du Conseil de mise en œuvre de la paix. Nous demandons à tous les dirigeants, notamment aux autorités de la Republika Srpska, de s'abstenir de toute diatribe contre les Accords de Dayton et la souveraineté et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Il est essentiel que toutes les parties, y compris les voisins de la Bosnie-Herzégovine, honorent leurs engagements dans un esprit de bon voisinage et de coexistence pacifique, comme l'énonce la Charte des Nations Unies.

La mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) a continué de jouer un rôle crucial en rassurant de manière indispensable la population. Nous notons que la mission a aidé le Bureau du Haut-Représentant et d'autres organisations internationales à s'acquitter de leurs mandats respectifs. Nous félicitons donc l'EUFOR, qui, en collaboration avec les forces armées de la Bosnie-Herzégovine, a contribué à instaurer un environnement sûr. Il importe toutefois de tout mettre en œuvre pour appuyer le rôle des forces de sécurité nationales afin de leur permettre d'assumer leur responsabilité en matière de protection.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le pays pour ancrer l'état de droit. Nous saluons les efforts déployés par la Mission de police de l'Union européenne, en coordination avec le Haut-Représentant, en vue d'appuyer la réforme de la police et de coordonner les organes et services de police chargés de la lutte contre la grande criminalité organisée.

Nous constatons toutefois que la situation des réfugiés et des personnes déplacées demeure non réglée, et pourrait devenir un facteur déstabilisateur si le problème n'est pas traité de manière globale. Nous demandons donc aux autorités de s'attaquer à la question afin de garantir le retour et la réinstallation de ces personnes.

La Bosnie-Herzégovine a réalisé d'énormes progrès économiques. Toutefois, la crise économique mondiale a eu des conséquences négatives et le pays doit atténuer les effets du ralentissement mondial sur son économie, en protégeant notamment sa population la plus vulnérable. Nous demandons donc aux autorités

de la Bosnie-Herzégovine de s'employer, avec l'appui de leurs partenaires internationaux, à régler ces questions, qui pourraient avoir des incidences fâcheuses sur la stabilité du pays.

Enfin, nous remercions de nouveau le Haut-Représentant et son équipe pour l'excellent travail qu'ils accomplissent.

M. Araud (France) : Je remercie le Haut-Représentant pour l'intervention qu'il vient de prononcer et l'assure du soutien de la France. Je salue la présence de M. Silajdžić, Président en exercice de la présidence de Bosnie-Herzégovine, que je félicite pour la présence de son pays au Conseil de sécurité. La France s'associe à l'intervention que prononcera le représentant de l'Union européenne.

Nous nous réjouissons des progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine sur deux sujets importants. En ce qui concerne la feuille de route pour la levée de l'obligation de visas, tout d'abord, le rapport transmis le 26 avril dernier par la Commission européenne au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen insiste sur les progrès réalisés en matière de sécurité des documents, de lutte contre l'immigration illégale et de réadmission. C'est un pas en avant qui rapproche la Bosnie d'une libéralisation que nous attendons tous, Européens et Bosniens. Pour ce qui est de l'OTAN, ensuite, il y a un mois, les alliés ont invité la Bosnie-Herzégovine à rejoindre le Plan d'action pour l'adhésion, sous réserve que soit remplie la conditionnalité de l'attribution de propriétés au Ministère bosnien de la défense.

Beaucoup reste hélas à faire. Mois après mois, année après année, nous invitons les autorités bosniennes à résoudre les conflits internes qui empêchent leur pays de progresser vers la perspective que nous lui offrons. Nous en sommes hélas encore loin, à lire le rapport du Haut-Représentant (S/2010/235) et à écouter le ton et le fond du discours que nous venons d'entendre.

Dans une dizaine de jours aura lieu à Sarajevo un sommet des Balkans occidentaux, 10 ans après celui de Zagreb, qui avait consacré la perspective européenne de tous les pays de la région. Mais depuis 10 ans, la communauté internationale est présente massivement en Bosnie-Herzégovine et l'aide à construire ses institutions. Des objectifs et des conditions ont été fixés pour opérer une transition qui permette aux autorités bosniennes de décider seules de leur avenir. L'Union européenne et les États-Unis se sont engagés

dans un processus pour faciliter les négociations entre les dirigeants bosniens et les aider à remplir les conditions fixées et à réaliser une réforme constitutionnelle limitée.

À notre regret, les responsables politiques du pays, en particulier ceux de la Republika Srpska, n'ont pas saisi cette opportunité. Au contraire, ils multiplient les attaques contre la communauté internationale qui cherche à stabiliser le pays. De telles attaques sont intolérables de la part de dirigeants qui prétendent faire entrer leur pays dans l'Union européenne et dans l'OTAN. Nous appelons tous les responsables de la Bosnie-Herzégovine à adopter une attitude digne des intérêts supérieurs de leur pays, en particulier dans la perspective des élections générales d'octobre prochain. Il est temps que l'intérêt des citoyens soit pris en compte et qu'ils cessent d'être les otages de jeux politiques d'un autre âge.

Nous nous félicitons des gestes intervenus ces derniers mois dans la région, qui montrent que le dialogue et la réconciliation avaient leur place dans les Balkans, et que la coopération régionale que l'Union européenne appelle de ses vœux n'est pas un vain mot. Nous appelons à nouveau les dirigeants bosniens à mettre en pratique de telles initiatives au niveau national, et à engager enfin une dynamique positive qui puisse confirmer la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. La communauté internationale ne pourra régler les problèmes de la Bosnie-Herzégovine à la place de ses dirigeants et de sa population. C'est d'eux seuls que dépend l'avenir de leur pays. C'est à eux de comprendre qu'un honnête compromis vaut mieux qu'une rhétorique d'un autre âge ou qu'une intransigeance stérile. C'est à eux qu'il revient de faire preuve de courage pour résoudre leurs problèmes.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, et le remercie de sa déclaration. Je remercie le Haut-Représentant M. Valentin Inzko de son exposé sur les faits nouveaux survenus dans le pays ces six derniers mois.

Le Nigéria se félicite des évolutions positives enregistrées, notamment les progrès intervenus en ce qui concerne les conditions de la libéralisation du régime d'octroi de visas par les pays de l'Union européenne et l'acceptation par l'OTAN de la demande formulée par la Bosnie-Herzégovine de participation au Plan d'action pour l'adhésion. Nous sommes satisfaits

de voir que les relations entre le pays et ses voisins les plus proches se sont améliorées, entraînant une activité diplomatique accrue entre ces pays et des progrès vers la réconciliation et la promotion de la paix dans la région.

Nous notons que les attaques contre les institutions de l'État et les discours nationalistes nuisent aux efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité. Ces actions ont également entravé les efforts déployés par le Haut-Représentant et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour s'acquitter pleinement de leurs mandats. Le fait que l'on n'ait guère progressé dans l'application des réformes nécessaires et dans la réalisation des conditions fixées par le Comité directeur pour que le Bureau du Haut-Représentant fasse place à une présence de l'Union européenne exige toute notre attention, et il faut continuer à appuyer l'Accord-cadre général pour la paix.

Si ces questions ne sont pas traitées comme il se doit, elles risquent d'exacerber les tensions et, éventuellement, d'avoir des répercussions sur les élections générales prévues pour le mois d'octobre. Les dirigeants doivent faire montre de la volonté politique requise pour promouvoir la réconciliation, la paix et le développement dans le pays et dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi nous engageons instamment les dirigeants politiques à s'abstenir de diatribes s'en prenant à l'Accord de Dayton de nature à créer des divisions, car cela risque de porter atteinte aux progrès réalisés à ce jour. Ils doivent également prendre l'engagement d'entamer un dialogue et de faire des compromis afin de régler leurs différends.

Nous saluons les efforts déployés par les États-Unis et l'Union européenne pour aider le pays à résoudre les questions en suspens dans le cadre des objectifs fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix dans l'optique de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, et à modifier la Constitution dans le cadre de l'Accord de Dayton. Nous nous félicitons également de la réunion de suivi qui sera organisée avec l'aide des États-Unis en juin.

Nous prenons note de l'appel lancé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en faveur d'une réforme constitutionnelle, et de la décision Sejdić et Finci sur les dispositions de la Constitution relatives à l'admissibilité aux élections. Nous espérons que tout processus envisagé tiendra compte des particularités et des préoccupations de

chacun des peuples du pays. Nous saluons le rôle que joue la mission de maintien de la paix de l'Union européenne en collaboration avec les forces armées de Bosnie-Herzégovine pour favoriser la stabilité et la sécurité dans le pays. Nous exhortons le Haut-Représentant à poursuivre ses efforts en faveur de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne.

Enfin, nous demandons instamment que l'on continue d'appuyer des efforts déployés par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine pour mettre en œuvre sa stratégie de réforme du secteur de la justice, promouvoir le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et relancer l'économie. Nous appelons la communauté internationale à mener une action concertée en vue de favoriser la réalisation des objectifs visés par ces efforts de réforme.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : C'est un honneur que de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine. Je le remercie pour sa déclaration. Je remercie également le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, pour son exposé très instructif.

Alors que nous célébrons le dix-huitième anniversaire de l'admission de la Bosnie-Herzégovine à l'Organisation des Nations Unies, nous avons beaucoup d'autres raisons de nous réjouir. Un climat de sûreté et de sécurité continue de régner dans le pays. Des progrès sont réalisés dans beaucoup d'autres domaines, comme pour ce qui est par exemple des efforts déployés en vue de l'intégration euro-atlantique, de la participation au Plan d'action pour l'adhésion de l'OTAN, et de l'amélioration de la situation économique en dépit d'énormes difficultés. Il est également encourageant de constater que la situation régionale s'est améliorée, et que les relations qu'entretient la Bosnie-Herzégovine avec ses voisins évoluent de manière constructive. Il faut également saluer le rôle positif que joue le pays au sein de la communauté internationale, comme le montrent ses activités au Conseil de sécurité. Ces faits nouveaux sont la preuve que l'unité et une communauté de vues entre des dirigeants peuvent s'avérer fructueuses, non seulement dans des sphères stratégiques clefs, mais aussi sous la forme d'avantages qui servent les intérêts directs et immédiats des citoyens ordinaires.

À l'instar d'autres orateurs, nous exprimons notre préoccupation devant les déclarations faites et les décisions prises par des dirigeants politiques dans les

entités, notamment la Republika Srpska, qui ne sont pas conformes à l'Accord de paix de Dayton. Les défis lancés à l'autorité du Conseil de sécurité, du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et du Haut-Représentant doivent cesser. Il est indispensable de protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil de sécurité doit continuer à suivre de près la situation sur le terrain.

Nous trouvons particulièrement préoccupant qu'à l'approche des prochaines élections générales qui doivent se dérouler dans le pays en octobre, les diatribes nationalistes qui créent des divisions se soient multipliées. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue en la matière. En même temps, les efforts visant à renforcer l'État au niveau national doivent préserver les droits et les prérogatives de toutes les entités communautaires. C'est une question importante qu'il faut aborder avec prudence. C'est pourquoi nous appuyons les initiatives, tel le processus de Butmir, qui cherchent à faire participer les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à ce débat. Nous espérons que les efforts déployés à cet égard pourront se poursuivre afin d'être bientôt fructueux.

Le message énergique d'unité, de coopération et de coexistence pacifique que nous envoyons tous aujourd'hui aux dirigeants de Bosnie-Herzégovine vaut également pour l'ensemble des Balkans occidentaux. Nous félicitons le Parlement serbe d'avoir adopté, en mars dernier, une résolution relative au massacre de Srebrenica en 1995. D'aucuns auraient peut-être préféré un texte différent, mais l'excuse historique présentée par les Serbes constitue un pas important vers la réconciliation dans la sous-région. Et l'allocution prononcée à Sarajevo par le Président Josipović sur les politiques appliquées par la Croatie pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine est également encourageante.

La communauté internationale doit continuer à aider la Bosnie-Herzégovine à trouver les moyens de triompher des difficultés politiques et à parvenir au bon équilibre entre centralisation et décentralisation. Nous sommes certains qu'avec une aide continue de notre part, le pays réussira à établir un État autonome et pleinement opérationnel. C'est la seule voie vers l'avenir de paix et de prospérité auquel l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine aspire et auquel elle a tout à fait droit.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : À mon tour je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous de S. E. M. Haris Silajdžić, Président en exercice de la présidence de Bosnie-Herzégovine, et le remercier de sa riche intervention. Nous remercions également M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour la qualité de la présentation de son troisième rapport (S/2010/235) sur l'application de l'Accord-cadre général pour la paix dans ce pays. Le Gabon saisit cette occasion pour lui rendre un hommage appuyé pour ses efforts constants en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord de paix de Dayton.

Comme cela est indiqué dans le rapport, des progrès significatifs ont été réalisés dans plusieurs domaines, à savoir la construction des infrastructures, l'obtention des visas avec l'Union européenne et la progression de la Bosnie-Herzégovine vers son adhésion à l'OTAN. Il faut ajouter à ces avancées son statut actuel de membre non permanent du Conseil de sécurité, instance au sein de laquelle la Bosnie-Herzégovine apporte une contribution des plus significatives. C'est donc une reconnaissance manifeste par la communauté internationale des efforts que les autorités de ce pays déploient pour améliorer son devenir dans les domaines politique, institutionnel et économique et au plan de la sécurité.

Bien que nous nous félicitons de ces quelques étapes franchies, nous demeurons préoccupés par les nombreux écueils qui continuent d'entraver la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix. Le retard constaté par exemple dans la mise en place du Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne est à la fois un obstacle à l'exécution de certains objectifs de cet accord et à la candidature de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne.

À quelques mois de la tenue des élections générales prévues en octobre 2010, il est important que les parties respectent les obligations auxquelles elles ont librement souscrit en signant l'Accord de paix. Dans cette perspective, nous les engageons à coopérer pleinement avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'Accord de paix, y compris avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. À cet effet, nous saluons la décision prise par l'OTAN de maintenir une présence dans ce pays afin de continuer à contribuer à l'effectivité de l'Accord de paix avec la collaboration rassurante de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

Mon pays, qui reste engagé en faveur de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, loue les efforts des autorités de ce pays pour instaurer le dialogue national et se réconcilier avec les pays voisins. Nous les exhortons donc à poursuivre dans cette voie, tout comme nous les invitons à demeurer engagées dans la mise en œuvre de l'Accord de Dayton.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, et à le remercier de son importante contribution.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant, mon ami et concitoyen, M. Valentin Inzko. Nous voudrions le remercier pour le rapport qu'il a présenté au Conseil (voir S/2010/235). Nous partageons pleinement son évaluation des événements récents et de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous réaffirmons notre appui sans faille et sans réserve au Haut-Représentant, à son Bureau, ainsi qu'à l'action qu'il mène pour appliquer pleinement les Accords de Dayton et favoriser la réforme. Le Haut-Représentant Inzko a rappelé la contribution qu'a apportée mon pays à ce Conseil en 1992. Dix-huit ans après, assis à la table du Conseil en tant que partenaires et voisins de la Bosnie-Herzégovine, nous repensons à cette contribution avec une grande satisfaction.

Nous nous associons à la déclaration que prononcera la délégation de l'Union européenne (UE), mais je voudrais également ajouter les remarques suivantes.

Nous félicitons la Bosnie-Herzégovine pour les progrès qu'elle a enregistrés sur la voie de l'intégration euro-atlantique. Dans son évaluation, la Commission européenne estime que la Bosnie-Herzégovine remplit la plupart des critères fixés par la feuille de route sur la libéralisation des visas. Nous trouvons également encourageant le fait que les 22 et 23 avril à Tallinn, les ministres des affaires étrangères de l'OTAN aient proposé à la Bosnie-Herzégovine un Plan d'action pour l'adhésion, et nous espérons que la condition exigeant que soit dûment réglée la question des biens militaires immeubles sera remplie sans plus tarder.

Nous constatons avec plaisir les efforts sincères déployés au cours des semaines et des mois passés pour réaliser la réconciliation régionale. L'adoption le 31 mars par le Parlement serbe d'une loi condamnant les massacres perpétrés à Srebrenica et offrant des

excuses aux familles et aux parents des victimes, et les visites effectuées par les Présidents serbe et croate ont clairement renforcé la stabilité de l'ensemble des Balkans occidentaux. Nous estimons que la prochaine visite du Président Silajdžić à Belgrade constituera une autre occasion de renforcer sensiblement la coopération régionale.

Malheureusement, les progrès concernant d'autres réformes importantes et attendues depuis longtemps sont lents et très souvent inexistantes. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que l'insuffisance des progrès est en grande partie due à l'obstruction délibérée au fonctionnement de l'État de Bosnie-Herzégovine. La réalisation des cinq objectifs et des deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, la mise en œuvre des arrêts récents de la Cour européenne des droits de l'homme et l'adoption d'une loi sur le recensement applicable à l'État tout entier sont indispensables pour le fonctionnement normal de l'État. Nous espérons également voir progresser les réformes constitutionnelles après les élections du 3 octobre. Ces réformes amélioreront l'efficacité, aideront la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre les réformes nécessaires en vue de son adhésion à l'Union européenne et contribueront donc à la stabilité et à la croissance économique, et ce dans l'intérêt de l'ensemble de la population du pays.

Nous appelons tous les partis politiques de Bosnie-Herzégovine à s'abstenir, durant les prochaines élections présidentielles et parlementaires, de se lancer dans des diatribes nationalistes qui créent des dissensions. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'augmentation du nombre de mesures d'ordre juridique et politique prises pour récuser les attributions, les lois et les institutions de l'État, ainsi que par les défis lancés au Haut-Représentant, notamment l'adoption par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'une loi autorisant la tenue de référendums. À cet égard, il est particulièrement inquiétant que les dirigeants politiques de la Republika Srpska remettent constamment en question la souveraineté et la viabilité de la Bosnie-Herzégovine. C'est inacceptable.

Dans le contexte de la crise financière mondiale, les prochaines élections constitueront une occasion cruciale d'offrir à la population des choix véritables concernant les réformes économiques et sociales nécessaires. Nous convenons avec le Haut-Représentant que la Force de maintien de la paix de

l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine continue de jouer un rôle clef, car elle contribue au climat de sûreté et de sécurité et aide ainsi le Bureau du Haut-Représentant et les autres acteurs internationaux à exécuter leurs mandats. Cette évaluation est conforme à ce qui figure dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne du 25 janvier et dans la résolution 1895 (2009). L'Autriche restera engagée en tant que l'un des principaux fournisseurs de contingents de cette opération.

Enfin, je tiens à réaffirmer notre conviction intime que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine et de l'ensemble de la région est au sein de l'Union européenne. C'est de loin le meilleur moyen d'établir une vaste zone de stabilité dans les Balkans. Ce message a été confirmé à nouveau lors du séminaire d'experts de haut niveau organisé le 12 mai à Vienne par Michael Spindelegger, le Ministre autrichien des affaires étrangères. Les experts des Balkans occidentaux et de l'Union européenne se sont penchés sur les problèmes politiques, économiques et sociaux actuels des Balkans occidentaux en vue de l'adhésion à l'Union européenne. Nous espérons que ces discussions et les recommandations qu'elles produiront apporteront une contribution positive au débat sur l'élargissement futur de l'Union européenne, qui occupera une grande partie du prochain sommet entre l'Union européenne et les Balkans occidentaux prévu à Sarajevo le 2 juin.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à S. E. M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine. Il est venu à New York juste après sa visite à Istanbul, où il a assisté à la Conférence sur la Somalie. Je lui fais part une nouvelle fois de la gratitude des autorités de mon pays pour sa participation et ses très précieuses contributions.

Je saisis également cette occasion pour féliciter sincèrement le Président Silajdžić de l'élection de son pays au Conseil de sécurité. La présence de la Bosnie-Herzégovine au Conseil est un signe évident de la confiance que lui accorde la communauté internationale, et la Turquie se sent privilégiée de partager cette occasion historique avec ce pays.

Nous sommes également heureux que le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko soit à nouveau parmi nous. Je tiens à le remercier de ses efforts inlassables et de sa direction, mais également d'avoir présenté le

rapport complet du Secrétaire général (S/2010/235). Je le remercie également pour l'exposé succinct qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Étant elle-même un pays des Balkans, la Turquie attache une grande importance à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région. Nous estimons qu'un État de Bosnie-Herzégovine souverain, démocratique, stable et fonctionnel vivant au sein de frontières reconnues internationalement est une condition préalable essentielle à la réalisation de cet objectif. C'est pourquoi, en plus de nos excellentes relations bilatérales, et comme l'a souligné le Haut-Représentant dans son exposé, la Turquie continue de déployer tous les efforts possibles pour aider la Bosnie-Herzégovine à promouvoir la coopération régionale. En effet, l'autonomie et l'ouverture régionales doivent également être des éléments essentiels de notre quête de paix et de stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Dans ce contexte, les initiatives prises par la Turquie d'organiser des réunions trilatérales de haut niveau entre la Turquie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie, et entre la Turquie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, ont certainement contribué à renforcer la compréhension et la collaboration régionales. La Déclaration d'Istanbul signée le 24 avril 2010 par les Présidents de la Turquie, de la Serbie et par M. Silajdžić lui-même est un grand pas dans cette direction. Elle permettra non seulement de renforcer les relations bilatérales entre la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, mais également de créer un environnement favorable au dialogue et à la coopération régionaux. Nous croyons comprendre qu'après sa visite à New York, M. Silajdžić se rendra à Belgrade. Nous nous réjouissons vivement de cette initiative et félicitons M. Silajdžić de l'impulsion qu'il apporte ainsi au renforcement de la dynamique positive créée entre les deux pays.

Nous remercions également le Haut-Représentant, S. E. M. Valentin Inzko, pour ses mots aimables de reconnaissance et de félicitations à l'égard des efforts sincères déployés par la Turquie. Nous avons la ferme intention de poursuivre ces efforts avec la même détermination.

Nous sommes heureux de constater que la Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès notables depuis les conflits des années 90. Il est vrai que de lourds défis restent à relever et que les progrès n'ont pas été aussi rapides que nous nous y attendions tous. Cependant, étant donné son passé tumultueux, la

Bosnie-Herzégovine fait des pas très importants dans la bonne direction. À cet égard, conscients du fait que l'avenir de la région est étroitement lié à celui de l'ensemble de l'Europe, nous appuyons fermement l'aspiration de la Bosnie-Herzégovine à intégrer pleinement les institutions euro-atlantiques en espérant que ces institutions accueilleront à leur tour la Bosnie-Herzégovine en leur sein.

Dans ce contexte, nous nous félicitons tout particulièrement de la décision prise en avril 2010, lors de la réunion ministérielle de l'OTAN à Tallinn, d'accéder à la demande de participer au plan d'action pour l'adhésion formulée par la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que les conditions posées à cette fin seront bientôt remplies, afin que la Bosnie-Herzégovine puisse commencer à tirer parti d'une coopération accrue avec les membres de l'OTAN. Il faudrait aider davantage la Bosnie-Herzégovine à cet égard.

Par ailleurs, nous nous félicitons des progrès réalisés par ce pays en vue de se conformer aux critères fixés pour la libéralisation de l'octroi des visas avec l'Union européenne. Une fois de plus, nous espérons que les derniers points de détail seront bientôt réglés et que la Bosnie-Herzégovine jouira bientôt du même statut que les pays voisins. À cet égard, la Turquie appuie et apprécie les efforts de l'Union européenne en vue d'aider la Bosnie-Herzégovine à occuper la place qui lui revient au sein du concert européen des nations, en en assurant notamment la stabilité par le biais de sa mission de police et de l'opération ALTHEA. La Turquie contribue activement à ces deux missions et, à ce titre, elle demeure disposée à continuer d'apporter sa contribution et à l'accroître.

Cela dit, et comme je l'ai déjà évoqué, nous ne pouvons nous empêcher de partager les préoccupations de M. Inzko à propos de plusieurs aspects de la situation interne en Bosnie-Herzégovine, en particulier celles qui ont trait aux diatribes et aux actions qui s'en prennent à l'Accord de paix de Dayton en mettant en cause la souveraineté et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Le rapport du Haut-Représentant décrit en détail ces problèmes et, d'une manière générale, nous sommes d'accord avec les observations qu'il y fait.

Je voudrais également souligner que nous appuyons fermement l'usage par le Haut-Représentant des pouvoirs qui lui sont conférés, afin de conduire la Bosnie-Herzégovine sur la voie d'un avenir meilleur.

Par conséquent, nous ne sommes pas du même avis que ceux qui prétendent que les actions du Haut-Représentant sont illégitimes et nous nous opposons aux contestations de l'autorité de la communauté internationale et du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. La nouvelle loi sur le référendum adoptée par la Republika Srpska, en particulier, constituerait une violation flagrante des lois pertinentes et des mécanismes juridiques internationaux en vigueur et, pour ces motifs, elle est inacceptable.

Au cours de la période précédant les élections générales prévues en octobre, dont nous insistons au plus haut point sur la conduite libre et équitable, nous aimerions voir toutes les parties adhérer à une vision commune et agir en conséquence, au lieu de poursuivre des intérêts ethniques particularistes. Par conséquent, nous condamnons toutes les velléités sécessionnistes, nous appuyons les forces démocratiques du pays et nous gardons l'espoir que les idéaux et aspirations démocratiques des peuples de Bosnie-Herzégovine l'emporteront finalement sur les tendances à la division.

Pour terminer, je tiens à redire que l'intégration de la Bosnie-Herzégovine aux structures euro-atlantiques permettra d'éliminer tout sentiment d'exclusion, de renforcer la confiance des peuples de la Bosnie-Herzégovine et de garantir au pays un avenir d'État fort, stable, sûr et européen à part entière. La Turquie est très attachée à cet objectif et mettra tout en œuvre pour aider les peuples de la Bosnie-Herzégovine à prendre la place qui leur revient au sein de la communauté internationale.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais moi aussi saluer la présence parmi nous de M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine. Je salue également M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne et lui souhaite la bienvenue. Je le remercie pour la présentation de son rapport.

La délégation mexicaine se félicite de la contribution active qu'apporte la Bosnie-Herzégovine en tant que membre élu du Conseil de sécurité, qui démontre les progrès réalisés par ce pays ces dernières années. Le rapprochement stratégique de la Bosnie-Herzégovine avec l'Union européenne ainsi que le développement de relations plus fluides et d'un climat de coopération avec les pays voisins constituent des

pas importants pour le renforcement du rôle de la Bosnie-Herzégovine sur la scène internationale et de la stabilité des Balkans en général. Toutefois, cette évolution positive au niveau international doit s'accompagner d'une meilleure entente politique sur le plan interne. Pour parvenir à une paix et une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine, les différentes forces politiques du pays doivent renforcer le dialogue et la compréhension et démontrer leur volonté politique de réaliser des progrès véritables relativement aux aspects encore non réglés du processus de paix.

C'est la raison pour laquelle nous déplorons les diatribes clivantes et nationalistes extrémistes de l'une des parties ainsi que les tentatives de remise en question de l'action et du mandat du Haut-Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne. Nous réitérons notre appel à tous les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine afin qu'ils redoubtent d'efforts pour honorer tous leurs engagements, notamment sur la question des réfugiés et des personnes déplacées, comme sur celles des biens publics et de la réforme du secteur de la sécurité. Par ailleurs, nous les exhortons à continuer de s'engager sur la voie des négociations et du dialogue afin de régler les différends et s'abstenir de toute action susceptible de mettre en péril la stabilité du pays, en particulier dans le contexte des élections générales prévues en octobre.

Nous estimons que la présence de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) est toujours nécessaire pour garantir la sécurité de la Bosnie-Herzégovine, par le biais de l'appui que cette force apporte au Bureau du Haut-Représentant et aux autres organisations internationales dans l'exécution de leurs mandats, et de la formation et de l'assistance qu'elle dispense aux forces de sécurité du pays. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine pour renforcer l'état de droit.

Nous regrettons qu'une fois de plus, il n'ait pas été possible de parvenir au consensus politique nécessaire pour mettre en œuvre les dispositions de l'annexe 7 de l'Accord de paix de Dayton portant sur l'élaboration d'une stratégie globale pour le retour des réfugiés et des déplacés. C'est pourquoi nous appelons de nouveau les autorités de l'État à prendre des mesures plus vigoureuses pour mettre en œuvre comme il se doit la Stratégie nationale de poursuite des crimes de guerre, la Stratégie nationale de réforme de la justice et l'ensemble des réformes constitutionnelles. Il

faut veiller à ce que le cadre juridique national soit conforme aux obligations internationales du pays en matière de droits de l'homme, et notamment en ce qui concerne l'égalité devant la loi et la non-discrimination.

À cet égard, nous espérons que les efforts déployés en vue de la collecte des données relatives aux crimes de guerre qui n'ont pas encore été introduites dans la base de données centrale et aux enquêtes concernant les 1 381 cas qui ont déjà été portés à l'attention du Bureau du Procureur général ainsi que l'élargissement des accords de coopération judiciaire avec les autres pays de la région aboutiront à court terme à des résultats qui permettront de lutter contre l'impunité et de faire avancer le processus de réconciliation nationale. Tous ces efforts doivent également s'accompagner d'un renforcement de la coopération de tous les États de la région avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Pour finir, je voudrais réitérer l'appui du Mexique aux travaux du Haut-Représentant. Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine parviendra à surmonter définitivement les divergences et à consolider un État démocratique et multiethnique dans lequel ses citoyens, à l'image de tous les habitants de la région des Balkans, puissent jouir d'un avenir plus stable et plus prospère, puisqu'ils feraient partie intégrante de l'Europe.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté avec attention l'évaluation de la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine faite par M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, cette appréciation s'avère partielle et non constructive.

Nous remercions M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, d'avoir présenté au Conseil de sécurité le rapport relatif à l'évolution de la situation dans ce pays (S/2010/235, annexe, pièce jointe). Nous considérons cependant que ce document n'est ni objectif, ni équilibré. Dans le droit fil des mauvaises pratiques qui ont présidé à son élaboration, ce rapport tombe dans des excès clairement antiserbes.

La Republika Srpska est tenue pour responsable du climat politique difficile précédant les élections en Bosnie-Herzégovine, alors que le rôle destructeur des figures politiques de la Fédération est passé sous silence. Il n'a pas non plus dûment été rendu compte de l'action des responsables politiques de la Fédération

visant à empêcher l'examen des amendements à la constitution présentés par la Republika Srpska en vue d'un compromis, dont le but était de dissiper les inquiétudes exprimées par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'arrêt rendu en 2009. La critique, figurant dans le rapport, de la loi autorisant la tenue de référendums, adoptée récemment en Republika Srpska, omet de préciser que son champ d'application est limité à la compétence de cette entité.

Malgré une certaine escalade dans les diatribes de la campagne en cours en vue des élections générales prévues le 3 octobre, la situation générale en Bosnie-Herzégovine peut être considérée comme satisfaisante. Dans plusieurs domaines, les autorités locales sont parvenues à obtenir des résultats corrects.

S'agissant du plaidoyer en faveur de la réforme constitutionnelle en Bosnie contenu dans le rapport, nous devrions considérer que le rôle principal dans ce processus revient aux dirigeants politiques locaux et que ces réformes doivent être mises en œuvre uniquement après avoir été approuvées par toutes les parties bosniaques, comme le prévoit la Constitution de Dayton. Nous partageons l'avis exprimé par d'autres membres aujourd'hui qui ont souligné qu'il est essentiel que ce type d'accord soit conclu par les parties bosniaques. Le rôle de la communauté internationale consiste à apporter une assistance et non à imposer des solutions rapides.

Nous pensons que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour réaliser rapidement les objectifs et conditions convenues par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui visent à créer les conditions requises pour une réduction des effectifs du Bureau du Haut-Représentant et son remplacement par un bureau du Représentant spécial de l'Union européenne.

La question de la répartition des biens publics entre les différents échelons de pouvoir, dernière question en suspens, exige quant à elle de s'appuyer sur l'approche pratique et territoriale définie par le Comité directeur qui prévoit le transfert à l'État bosniaque des sites destinés aux organismes publics. Les organes relevant des entités exerceraient alors tous les autres pouvoirs pertinents.

S'agissant des mécanismes d'urgence dont dispose le Haut-Représentant, en particulier les « pouvoirs de Bonn », nous pensons que leur champ d'application se limite exclusivement aux questions visant à garantir la souveraineté et l'intégrité

territoriale de la Bosnie-Herzégovine et que leur utilisation doit être conforme à l'Accord de paix de Dayton. Je voudrais ici signaler que la question des violations de l'Accord de paix n'a pas été soulevée depuis plusieurs années. Il est pour nous inacceptable de recourir à ces instruments pour des objectifs politiques à court terme, en particulier pour régler des différends économiques.

La Russie est prête à collaborer avec les partenaires pour continuer d'apporter à la Bosnie-Herzégovine toute l'assistance possible pour édifier un État démocratique moderne sur la base de l'Accord de paix de Dayton. Nous pensons que les prochaines élections constitueront une étape importante dans cette direction et démontreront la capacité de la Bosnie à relever les défis qui l'attendent. De notre côté, nous continuerons de travailler de manière constructive avec la délégation de la Bosnie-Herzégovine au sein du Conseil de sécurité.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe à d'autres collègues du Conseil de sécurité pour souhaiter la bienvenue dans la salle du Conseil aujourd'hui à S. E. M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, et à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Je voudrais également remercier le Haut-Représentant de son rapport complet, équilibré et réaliste sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine au cours des six derniers mois (S/2010/235, annexe, pièce jointe). Le Royaume-Uni appuie pleinement et salue les mesures prises par le Haut-Représentant pour faire exécuter l'Accord de paix de Dayton et pour faciliter les réformes en Bosnie-Herzégovine.

Le Royaume-Uni est favorable à l'élargissement de l'Union européenne à tous les pays des Balkans occidentaux. L'intégration européenne est déterminante pour enraciner la stabilité dans cette région. Nous sommes préoccupés de constater que, pendant que certains pays de la région ont accompli des progrès importants au cours de l'année écoulée, la Bosnie-Herzégovine reste empêtrée dans une impasse politique. Nous ne voulons pas que la Bosnie-Herzégovine se laisse distancer par les autres pays de la région.

À l'instar du Haut-Représentant, le Royaume-Uni salue les avancées réalisées récemment en matière de coopération régionale dans les Balkans occidentaux. La décision du Parlement serbe de condamner le massacre

de Srebrenica a marqué une étape positive vers la poursuite de la réconciliation dans la région. La Serbie, la Turquie et la Bosnie-Herzégovine se sont engagées à améliorer les relations entre leurs pays en signant la Déclaration d'Istanbul. Nous invitons la Bosnie-Herzégovine à continuer de répondre de manière positive à de telles initiatives. Nous attendons avec intérêt la tenue à Sarajevo de la prochaine réunion de haut niveau sur le renforcement de la coopération régionale.

Nous partageons les inquiétudes exprimées dans le rapport du Haut-Représentant face à la situation politique interne qui a régné ces six derniers mois en Bosnie-Herzégovine. Nous déplorons en particulier le manque de volonté politique de faire avancer les réformes clefs, et les défis lancés à l'Accord de paix de Dayton et à l'autorité du Haut-Représentant. Le Royaume-Uni appuie pleinement toutes les décisions prises par le Haut-Représentant au cours de la période à l'examen. Nous sommes préoccupés par le projet de l'entité de la Republika Srpska d'organiser un référendum visant à remettre en cause la légitimité des décisions du Haut-Représentant. Tous les acteurs de Bosnie-Herzégovine doivent être conscients que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, est totalement attachée à l'intégrité territoriale du pays et au cadre établi par l'Accord de Dayton.

L'Union européenne a clairement indiqué que la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne ne pourra pas être examinée tant que le Bureau du Haut-Représentant n'aura pas été fermé. Il est donc indispensable que les dirigeants bosniaques collaborent de manière constructive pour réaliser les objectifs et conditions restants, toujours nécessaires au remplacement du Bureau du Haut-Représentant.

En outre, l'Union européenne a fait clairement savoir qu'une réforme constitutionnelle est nécessaire au bon fonctionnement de l'État. Le Gouvernement central de Bosnie-Herzégovine doit être suffisamment efficace pour assumer les responsabilités liées à une adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. L'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les droits des minorités en Bosnie-Herzégovine souligne la nécessité générale d'une réforme constitutionnelle. Les progrès accomplis en Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre des réformes nécessaires à la libéralisation des visas européens illustrent ce qui peut être accompli lorsqu'il existe une volonté politique.

Le rapport du Haut-Représentant souligne les difficultés économiques rencontrées par la Bosnie-Herzégovine. Il importe donc que les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine s'acquittent de leurs obligations découlant des accords passés avec les institutions financières internationales, en particulier avec le Fonds monétaire international. Cela suppose non seulement que la législation nécessaire soit promulguée, mais aussi qu'elle soit appliquée de manière rapide et efficace.

Le Royaume-Uni se félicite de la décision prise par les ministres des affaires étrangères de l'OTAN de proposer, sous condition, à la Bosnie-Herzégovine de participer au Plan d'action pour l'adhésion. C'est un signal fort de l'attachement de l'OTAN à la stabilité et à la sécurité de la Bosnie-Herzégovine. Les dirigeants bosniaques doivent désormais s'efforcer de remplir de toute urgence la dernière condition en réglant la question des biens militaires immeubles. Tant que ce problème n'est pas réglé, la décision récente sur le Plan d'action pour l'adhésion ne pourra pas être mise en œuvre.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation faite par le Haut-Représentant quant au rôle important que continue de jouer la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pour asseoir la stabilité dans le pays.

Enfin, je tiens à saisir cette occasion pour remercier la Bosnie-Herzégovine de sa contribution aux travaux du Conseil de sécurité depuis le début de cette année. Nous espérons continuer de travailler étroitement avec ce pays durant le restant de son mandat de membre du Conseil de sécurité.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Nous remercions également le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, de son exposé et de ses efforts pour faire progresser le processus politique en Bosnie-Herzégovine.

Je salue la présence à la séance d'aujourd'hui du Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, M. Haris Silajdžić, et le remercie de sa déclaration.

Ces derniers temps, la situation en Bosnie-Herzégovine est dans l'ensemble restée stable. Les réformes en matière de Constitution, d'état de droit et de défense nationale ont permis de réaliser des progrès. Les préparatifs sont en cours pour les élections

générales prévues en octobre et la réforme économique a connu un certain succès.

Dans le même temps, la Bosnie-Herzégovine est confrontée à des défis qui méritent l'attention de toutes les parties. Ces problèmes ont été exacerbés par les tentatives de faire obstacle à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton qui menacent de porter atteinte à la souveraineté et à l'autorité de l'État, et de remettre en cause les lois existantes. L'intégrité de l'État est menacée.

En Bosnie-Herzégovine, le développement économique s'est ralenti, freiné par la crise économique internationale, et les problèmes sociaux ont été exacerbés, ce qui est une source de préoccupation. La Chine respecte l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et le droit de ses différents groupes ethniques de choisir leur propre voie vers le développement. Nous espérons sincèrement que toutes les parties concernées en Bosnie-Herzégovine s'efforceront d'appliquer l'Accord de paix de Dayton et d'instaurer un dialogue pour renforcer le processus de réconciliation et le processus politique, assurer le succès des élections générales qui auront lieu en octobre, réaliser de nouveaux progrès dans les domaines politique et économique, et apporter paix, stabilité et prospérité à la Bosnie-Herzégovine et à toute la région des Balkans.

Nous appuyons les efforts déployés par la communauté internationale pour intensifier sa médiation en vue d'instaurer un dialogue de haut niveau et d'obtenir des résultats concrets. Nous espérons que le Fonds monétaire international accordera toute l'attention voulue aux conséquences désastreuses de la situation économique et politique dans la région et adoptera des mesures énergiques pour améliorer les choses.

La Chine se félicite de l'intention de l'Union européenne (UE) de continuer à jouer un rôle actif dans le maintien de la sécurité et de la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et dans la promotion de son développement socioéconomique. La Force de l'UE en Bosnie-Herzégovine a commencé à apporter une assistance militaire à l'armée bosniaque, ce qui contribuera à préserver la souveraineté de l'État. La Chine et la Bosnie-Herzégovine sont unies depuis longtemps par des liens d'amitié et ont vu leurs relations se renforcer. La récente visite en Chine de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, a été très productive, et nous

mettons tout en œuvre, en collaboration avec la communauté internationale, pour contribuer à la paix et au développement durable dans son pays.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Liban.

Je tiens tout d'abord à remercier S. E. M. Haris Silajdžić de sa déclaration. Nous remercions également le Haut-Représentant, M. Inzko, de son exposé détaillé. Nous saluons les efforts qu'il a déployés pour promouvoir le processus politique et l'assurons de notre plein appui.

Nous appuyons la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour atteindre les objectifs et remplir les conditions définis par l'Accord de paix de Dayton et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour, à terme, fermer le Bureau du Haut-Représentant. Nous appuyons la Bosnie-Herzégovine au moment où elle s'engage sur une voie qui conduira à la stabilité et à la prospérité. Le pays a accompli des progrès, en particulier en ce qui concerne les conditions fixées par l'Union européenne pour la libéralisation des visas, et les relations avec ses voisins.

Nous pensons cependant que des progrès sont nécessaires dans plusieurs domaines, notamment la réforme constitutionnelle et économique; le règlement de la question des propriétés de l'État et propriétés militaires; l'attribution des principaux postes publics; et le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Pour ce faire, il faudra engager un dialogue sérieux en vue de parvenir à une véritable réconciliation et à une coopération sincère permettant à l'État d'exercer ses fonctions. Tout éloignement de ces principes aura un impact négatif sur toutes les parties, quelle que soit leur orientation politique et leur position, et sur la situation économique et les moyens de subsistance des habitants de la Bosnie.

Compte tenu des élections qui doivent avoir lieu en octobre, nous appelons tous les acteurs à faire preuve de retenue et à s'abstenir de se livrer à des déclarations incendiaires qui mettent l'accent sur des intérêts ethniques étriés et exacerbent les dissensions. Face au ton de plus en plus enflammé et inquiétant des discours s'en prenant aux institutions de l'État, nous insistons sur l'importance de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous trouvons

préoccupantes ces tentatives, qui sont susceptibles de compromettre son unité, et donc sa stabilité et celle de toute la région des Balkans.

Pour terminer, nous nous félicitons du climat favorable qui règne dans la région et nous accueillons avec satisfaction le fait que la Croatie et la Serbie aient annoncé leur appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous saluons le rôle joué par la Turquie dans la conduite des pourparlers tripartites entre la Bosnie-Herzégovine et ses deux voisins. Cette initiative permettra de renforcer la stabilité et les relations de bon voisinage. Nous espérons sincèrement que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine sera placé sous le signe de la sécurité et de la prospérité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Croatie.

M. Vilošić (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine. Ma délégation se félicite tout particulièrement que son pays participe au présent débat pour la première fois en tant que membre du Conseil de sécurité.

Nous souhaitons également la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne (UE), et le remercions de son exposé. Le rapport (S/2010/235) qu'il a présenté montre les difficultés et les complexités propres à la situation. Je voudrais également réaffirmer l'appui soutenu et sans réserve de la Croatie au Haut-Représentant, ainsi qu'à son Bureau, et le remercier des efforts qu'il consacre à l'accomplissement de cette mission.

La Croatie s'associe à la déclaration que fera dans quelques minutes le représentant de l'Union européenne. Je voudrais formuler quelques observations supplémentaires.

La Croatie appuie vigoureusement les perspectives d'intégration, formulées clairement et sans ambiguïtés, de la Bosnie-Herzégovine aux institutions européennes et euro-atlantiques. Nous avons témoigné de notre appui et de notre attachement à ces perspectives d'intégration aux institutions européennes, de la Bosnie-Herzégovine, et de tous les pays d'Europe du Sud-Est, lorsque nous avons présenté aux premiers ministres notre traduction de l'acquis

communautaire de l'Union européenne à la conférence régionale croato-slovène, tenue à Brdo près de Kranj en mars dernier. Nous pensons que l'avenir de tous les pays de l'Europe du Sud-Est réside dans leur adhésion à l'Union européenne, car c'est le cadre qui convient le mieux à leur développement général. Nous nous sommes également chaleureusement félicités de l'invitation faite récemment par l'OTAN à la Bosnie-Herzégovine de participer au Plan d'action pour l'adhésion, mesure que la Croatie a appuyée vigoureusement et activement.

Pour la Croatie, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'égalité des trois peuples constitutifs sont des conditions préalables indispensables à la stabilité et à la viabilité du pays. Aider la Bosnie-Herzégovine à parvenir à une stabilité durable et à être durablement fonctionnelle est l'une de nos priorités régionales.

Comme nous venons de l'entendre, les autorités de la Bosnie-Herzégovine ont accompli des progrès considérables pour ce qui est des conditions de la libéralisation du régime d'octroi de visas. La Croatie est fermement convaincue que ces progrès doivent être reconnus et espère que le régime d'octroi de visas sera libéralisé cette année. Les citoyens de la Bosnie-Herzégovine méritent d'avoir les mêmes privilèges que les citoyens d'autres pays de la région. Les retards ne profiteraient qu'aux partisans du statu quo, et les peuples et citoyens de la Bosnie-Herzégovine continueraient de subir les conséquences qui ne sont pas de leurs responsabilités directes.

La stabilité, la sécurité et le progrès de l'Europe du Sud-Est servent les intérêts stratégiques de la Croatie. Nous appuyons vigoureusement les réformes entreprises par tous les pays de la région, et nous leur offrons notre aide et notre expérience sur la voie de l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. Après le succès enregistré par le sommet de Zagreb, nous pensons qu'il est temps de revitaliser le processus. Nous attendons donc avec intérêt la prochaine conférence, qui se tiendra à Sarajevo le 2 juin à l'occasion du dixième anniversaire du sommet de Zagreb, à laquelle prendront part les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et de la région. Nous pensons en effet, qu'elle imprimera un nouvel élan à l'effort déployé par la Bosnie-Herzégovine pour poursuivre plus énergiquement les réformes nécessaires et renforcer ses perspectives d'intégration aux institutions euro-atlantiques.

La Bosnie-Herzégovine n'en continue pas moins de se heurter à des problèmes importants, dont certains pourraient même saper les fondements jetés par l'Accord de paix de Dayton. Malheureusement, nous venons d'entendre que dans la plupart des autres domaines, on n'a guère progressé et que les autorités de la Republika Srpska ont créé de graves difficultés aux institutions d'État et à leur fonctionnement et défié l'autorité du Haut-Représentant. La Croatie exhorte les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à mobiliser la force nécessaire à l'élaboration d'un compromis sur les questions qui sont essentielles pour assurer un avenir viable au pays, à son peuple et à ses citoyens. Il ne saurait y avoir de progrès sans consensus – qui doit venir de l'intérieur – et qui est vigoureusement préconisé par la Croatie, ainsi que par d'autres amis de la Bosnie-Herzégovine.

La Croatie demande que les négociations sur la réforme constitutionnelle se poursuivent dès que les nouvelles autorités seront constituées après les élections d'octobre. De nouveaux retards dans la réforme constitutionnelle pourraient avoir des conséquences à long terme pour l'avenir du pays, la réforme constitutionnelle étant une condition préalable à une intégration euro-atlantique réussie. La Croatie préconise les amendements constitutionnels qui octroieraient la pleine égalité à tous les peuples constitutifs, ainsi qu'à tous les citoyens, et seraient appliqués sur tout le territoire de Bosnie-Herzégovine.

Dans ce processus, les vues politiques des représentants des trois peuples constitutifs devraient avoir la même valeur, étant donné que la stabilité du pays dépend du respect du principe constitutionnel de l'égalité collective des trois peuples constitutifs : les Bosniens, les Serbes et les Croates, ainsi que de tous les citoyens. Nous avons maintes fois affirmé qu'il ne saurait y avoir de Bosnie-Herzégovine sans Croates dans le pays. Leur survie politique et culturelle est cruciale pour permettre à la Bosnie-Herzégovine de continuer d'exister car ces deux éléments sont étroitement liés. Compte tenu de la position particulière des Croates en Bosnie-Herzégovine, qui constituent le groupe le plus petit et le plus vulnérable, il est d'autant plus important de tenir compte de leurs voix sur la base de l'égalité, tant ethnique que civile, comme le garantit la Constitution et du fait de l'histoire du pays. Les trois peuples doivent considérer la Bosnie-Herzégovine comme leur pays et se sentir en sécurité et protégés sur l'ensemble de son territoire. Leurs libertés et droits fondamentaux, ainsi que leurs

droits civils et ethniques, doivent être protégés, de même que leurs droits de regagner leurs foyers d'avant guerre.

La lutte contre l'impunité des crimes de guerre concourt également considérablement à la normalisation de la situation en Bosnie-Herzégovine. La Croatie est convaincue que le mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ne pourra pas être considéré comme mené à bien tant que les deux fugitifs, Ratko Mladic et Goran Hadzic, ne seront pas traduits en justice et inculpés pour les crimes atroces qu'ils ont commis en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Il importe en outre que les tribunaux nationaux s'acquittent également de leur dernière responsabilité et s'occupent de toutes les autres affaires relatives à des crimes de guerre.

Dans ces conditions, la Croatie estime qu'il serait prématuré d'entamer la fermeture du Bureau du Haut-Représentant cette année. À cet égard, la Croatie est préoccupée par la lassitude générale ressentie par la communauté internationale et pense que son engagement vigoureux est toujours de la plus haute importance pour améliorer les conditions qui permettront d'améliorer la situation actuelle et de régler les problèmes fondamentaux en suspens.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer que la Croatie et la Bosnie-Herzégovine entretiennent des relations étroites, amicales et cordiales à de nombreux égards. L'appui vigoureux de la Croatie a été dûment salué par la Bosnie-Herzégovine et est attesté par nos échanges intenses et fréquents au niveau le plus élevé, mis en relief par le nombre de visites effectuées dans l'un et l'autre pays. Comme il est indiqué dans le rapport du Haut-Représentant, ces derniers mois, le Président Josipović et le Premier Ministre Kosor se sont rendus à Sarajevo, et le Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine s'est rendu à Zagreb. Le Gouvernement croate et le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine préparent une session conjointe, qui doit se tenir le mois prochain. Nous pensons donc que l'observation formulée au paragraphe 20 du rapport du Haut-Représentant, à propos de relations politiques tendues, est assurément malencontreusement imprécise.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant de la Serbie.

M. Starčević (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue à M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de

Bosnie-Herzégovine, et à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

La délégation serbe a étudié le trente-septième rapport (S/2010/235) sur la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et écouté avec un vif intérêt les vues exprimées aujourd'hui au Conseil. En tant que signataire et garant de la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, et conformément à la résolution 1031 (1995) du Conseil de sécurité, la Serbie est pleinement et vigoureusement attachée au plein respect de l'intégrité et de la souveraineté territoriales de la Bosnie-Herzégovine. Compte tenu des priorités stratégiques en matière de politique étrangère et de l'attachement de la République de Serbie à la promotion de bonnes relations avec les pays voisins, je voudrais réaffirmer l'appui de mon pays à l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine et sa volonté de coopérer étroitement dans tous les domaines d'intérêt mutuel, s'agissant notamment de l'instauration de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans les Balkans, et d'atteindre notre objectif commun qui consiste à adhérer à l'Union européenne.

En tant que pays attaché au maintien de relations de bon voisinage, la Serbie défend vigoureusement la stabilisation durable de la situation en Bosnie-Herzégovine. Elle respectera tous les accords conclus avec l'assentiment des deux entités et par consensus entre les trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine qui comportent des solutions durables conformes à l'esprit des valeurs démocratiques modernes. Nous encourageons tous ceux qui participent à ce processus à mettre tout en œuvre pour parvenir à un tel accord. De même, c'est en défendant le principe du consensus – deux plus trois – que la Serbie envisage le processus actuel de transfert des compétences du Bureau du Haut-Représentant à un bureau du Représentant spécial de l'Union européenne.

Souhaitant résolument parvenir à une normalisation complète et établir un nouveau type de relations, la Serbie a pris des mesures importantes en vue de la réalisation d'une réconciliation nationale intégrale. La Déclaration de Srebrenica adoptée par l'Assemblée nationale de la République de Serbie est un signe manifeste de l'appui de mon pays à la Bosnie-Herzégovine et de notre volonté de faire face au passé et d'assumer la responsabilité politique de l'avenir et du bien-être de la région.

La déclaration adoptée au sommet d'Istanbul par les Présidents de la Serbie et de la Turquie et le Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, et les résultats des réunions trilatérales tenues à ce jour par les ministres des affaires étrangères de la Serbie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Turquie ont apporté une contribution importante et donné une nouvelle impulsion à la promotion de relations de bon voisinage, d'une meilleure coopération régionale et d'un avenir commun au sein de l'Europe.

La Serbie envisage le développement de ses relations avec la Republika Srpska sur la base de l'Accord sur les relations bilatérales spéciales dans le contexte des efforts qu'elle déploie pour renforcer l'ensemble de ses relations avec la Bosnie-Herzégovine. Je tiens également à signaler que mon pays est favorable à ce que l'on continue à mener des négociations et une action concrète sur le règlement des problèmes frontaliers entre la Bosnie-Herzégovine et la Serbie.

La Serbie est favorable à l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne et préconise vigoureusement son inclusion dans la décision de l'Union européenne concernant la libéralisation du régime d'octroi de visas. La Serbie espère que la conférence Union européenne-Balkans occidentaux, qui doit se tenir à Sarajevo le 2 juin, incitera l'Union européenne à s'engager en faveur de la poursuite du processus d'élargissement.

La Serbie continue de croire que la coopération économique bilatérale et intrarégionale imprime un élan particulier à la stabilisation durable de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à l'ensemble de la région de l'Europe du Sud-Est et des Balkans occidentaux. Pour sa part, la Serbie est prête à coopérer pleinement à cet égard.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité l'Union européenne à participer aujourd'hui à la présente séance importante.

La Turquie et la Croatie, pays candidats; l'Albanie et le Monténégro, pays du Processus de stabilisation et d'association; ainsi que la République

de Moldova, l'Ukraine et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Je remercie le Haut-Représentant, M. Inzko, pour son exposé et réitère l'appui sans réserve de l'Union européenne à son bureau et à ses actions. Nous avons également écouté avec attention la déclaration importante faite par le Président Silajdžić, et je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour la coopération et l'appui que la Bosnie-Herzégovine a accordés à l'Union européenne durant son mandat au Conseil de sécurité.

Comme l'a indiqué le Haut-Représentant, la Bosnie-Herzégovine a fait ces derniers mois des progrès qui ont fait avancer ses perspectives européennes et euro-atlantiques. Nous nous félicitons de ces faits nouveaux et recommandons la poursuite des efforts dans ce sens. Il est également encourageant de constater que la coopération régionale dans les Balkans occidentaux a continué d'évoluer de manière positive, grâce au nouvel engagement constructif de la Serbie et de la Croatie et au rôle utile assumé par la Turquie. Nous attendons avec intérêt l'élan qu'engendrera la réunion ministérielle Union européenne-Balkans occidentaux à Sarajevo le 2 juin. Mais comme le Haut-Représentant l'a fait remarquer, l'ensemble du climat politique en Bosnie-Herzégovine est resté négatif.

Les diatribes malvenues se sont multipliées à l'approche des élections prévues pour le 3 octobre. Le fait que, ces six derniers mois, l'autorité des institutions de l'État et les compétences et l'autorité du Haut-Représentant sont de plus en plus remises en question est extrêmement préoccupant. L'adoption d'une nouvelle loi sur les référendums par la Republika Srpska pourrait s'avérer particulièrement inquiétante si elle était utilisée pour remettre en question le cadre constitutionnel actuel. L'Union européenne tient à réitérer son ferme appui au Haut-Représentant, M. Inzko, et appelle toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à respecter intégralement les décisions qu'il a prises et à ne pas chercher à défier son autorité. Nous soulignons encore une fois notre attachement inébranlable à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine.

Dans ce contexte, nous encourageons tous les dirigeants politiques à œuvrer en faveur des intérêts à long terme de la Bosnie-Herzégovine. Il est indispensable de dégager un consensus pour réaliser les

réformes politiques et s'attaquer aux difficultés économiques et sociales majeures.

L'Union européenne est fermement attachée à la Bosnie-Herzégovine et y est pleinement engagée. L'Union européenne utilise tous les instruments dont elle dispose, fournissant notamment une assistance financière et des compétences considérables. Le Traité de Lisbonne nous donne un nouvel élan et nous offre de nouvelles possibilités de renforcer notre présence politique dans le pays à l'avenir. Grâce à nos deux missions sur le terrain, la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR ALTHEA) et la Mission de police de l'Union européenne, l'Union européenne appuie les efforts déployés par la Bosnie-Herzégovine pour maintenir un climat de sûreté et de sécurité.

L'Union européenne est résolue à continuer à exécuter le mandat exécutif d'EUFOR ALTHEA conformément à la résolution 1895 (2009). Si la situation l'exige, l'Union européenne est prête à maintenir une force militaire dotée d'un mandat exécutif en vue d'appuyer ces efforts au-delà de 2010, sous mandat de l'ONU. Faisant fond sur ses réalisations, l'opération a commencé à assurer le renforcement de capacités non dotées d'un mandat exécutif et un appui à la formation, contribuant ainsi au renforcement de l'appropriation et des capacités locales. Le mandat de la Mission de police de l'Union européenne a également été prorogé jusqu'à la fin de 2011, dans l'optique expresse de lutter contre la criminalité organisée et la corruption et de renforcer la coopération entre la police, les procureurs et le système pénitentiaire.

Nous sommes convaincus que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine se situe effectivement au sein de l'Union européenne. Nous jugeons encourageant que, lorsqu'il y a un dialogue et un consensus politiques, le pays peut instaurer des réformes. La libéralisation des visas en est un exemple concret. Comme la Bosnie-Herzégovine a rempli avec succès les critères fixés par l'Union européenne, la Commission européenne est en train d'élaborer une proposition afin de mettre à jour la liste blanche de Schengen dont le Conseil et le Parlement européen décideront au cours des prochains mois.

Cette volonté politique positive doit également se manifester dans d'autres domaines afin de veiller à ce que la Bosnie-Herzégovine ne se retrouve à la traîne des autres pays de la région dans son processus

d'intégration à l'Europe. Comme la Haute-Représentante, M^{me} Ashton, l'avait indiqué lorsqu'elle a pris la parole devant le Conseil de sécurité le 4 mai (voir S/PV.6306), s'agissant de la Bosnie-Herzégovine, d'autres mesures s'imposent pour parvenir à un État qui fonctionne bien. Il faut notamment faire de nouveaux efforts pour remplir les conditions fixées – cinq objectifs et deux conditions – pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, en particulier pour ce qui est des biens publics et militaires. L'Union européenne a indiqué clairement qu'elle ne sera pas en mesure d'examiner une demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine tant que la transition du Bureau du Haut-Représentant à une présence renforcée de l'Union européenne n'aura pas été décidée.

Des progrès sont également nécessaires en matière de réforme constitutionnelle afin de permettre aux institutions de Bosnie-Herzégovine de mieux fonctionner, ainsi que pour mettre en œuvre la décision de la Cour européenne des droits de l'homme sur les droits des minorités de se présenter à des élections et d'être nommées dans des institutions d'État importantes. La loi sur le recensement doit être adoptée sans plus tarder. L'Union européenne continue d'attacher une grande importance à une pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Dans son rapport, le Haut-Représentant a énoncé quelques réformes prioritaires urgentes et pressantes pour la Bosnie-Herzégovine. Nombre d'entre elles sont essentielles si la Bosnie-Herzégovine veut concrétiser son ambition – adhérer à l'Union européenne. Sans cela, la Bosnie-Herzégovine compromet ses priorités stratégiques et risque de se laisser distancer davantage par d'autres pays de la région pour ce qui est du processus d'intégration à l'Europe. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps. C'est aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine qu'incombe la responsabilité d'aller de l'avant rapidement et de manière constructive, et ce, le plus tôt possible.

Comme les visites de haut niveau effectuées par la Haute-Représentante, M^{me} Ashton, et le Commissaire, M. Füle, l'ont montré, l'Union européenne reste pleinement engagée aux côtés de la Bosnie-Herzégovine, et elle le restera après la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. À notre tour, nous encourageons tous les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à s'engager auprès de l'Union européenne et à appuyer activement les aspirations européennes de la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Haris Silajdžić, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, qui va faire une nouvelle déclaration.

M. Silajdžić (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les représentants des pays membres du Conseil de sécurité de leur précieux apport, par le biais des observations et des points de vue exprimés, dont mon pays tiendra bien évidemment compte, sachant notamment que je suis venu ici aujourd'hui, comme je l'ai dit précédemment, parce que j'estime que la Loi fondamentale de la Bosnie-Herzégovine – l'Accord de paix de Dayton, et en particulier ses piliers que sont la Constitution et son article I – est remise en question en ce moment même, en particulier en ce qui concerne la question des biens publics.

Il ne s'agit pas en soi des biens de la Bosnie-Herzégovine; il s'agit de la nature de l'État et de la nature de notre Accord. L'Accord, signé par tous les pays présents à Dayton, stipule que la Bosnie-Herzégovine reste un État au regard du droit international. Nous estimons donc qu'il est absolument indispensable de préserver l'Accord de Dayton, sous sa forme actuelle, pour préserver la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Bien évidemment, l'Accord de Dayton a eu un coût élevé pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine, en particulier les Bosniens et les Croates. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées et des centaines de milliers restent à ce jour au sein de la diaspora, victimes du nettoyage ethnique. C'est la raison pour laquelle nous ne permettrons à personne de remettre en question ce sur quoi nous nous sommes tous mis d'accord à Dayton. D'aucuns peuvent penser que la Bosnie-Herzégovine a réussi à s'imposer à Dayton en restant unifiée, mais le Conseil peut être assuré que ce que j'ai décrit est un fait. Je suis d'autre part désolé d'avoir entendu ici que le représentant de la Fédération de Russie estimait que ma déclaration n'était pas constructive.

Le Gouvernement russe a participé aux procédures dans le cadre de l'Accord de Dayton, et il fait partie de ce processus. Le Gouvernement russe a accepté et signé l'Accord de paix de Dayton en tant que garant. Je regrette que le Gouvernement russe continue inconsiderément à n'appuyer qu'un groupe ethnique en Bosnie-Herzégovine. Ce n'est pas une contribution très utile à la paix, à la stabilité et à la préservation de l'Accord de paix de Dayton en tant que

Loi fondamentale de la Bosnie-Herzégovine. L'Accord a mis fin au génocide en Bosnie-Herzégovine et a ramené la paix dans le pays. Il doit donc être maintenu.

Je tiens à terminer sur une note personnelle, car le Haut-Représentant, M. Inzko, m'a rappelé nos débuts. Lorsque la Bosnie-Herzégovine a été attaquée, il est vrai qu'en ma qualité de Ministre des affaires étrangères, je ne disposais pas d'un téléphone ici, ni même d'une chaise sur laquelle m'asseoir. À l'époque, le Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Mock, et l'Ambassadeur autrichien auprès de l'Organisation des Nations Unies ont offert leur aide à la Bosnie-Herzégovine et nous ont aidés à défendre notre pays. Je leur en suis reconnaissant, tout comme je suis reconnaissant à tous ceux qui nous ont aidés durant ces moments difficiles pour notre peuple et pour notre État.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de la Fédération de Russie souhaite faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Bien évidemment, je ne prévoyais pas de prendre à nouveau la parole, et je ne souhaite pas non plus entrer dans un débat sur les fondements des analyses divergentes de la situation en Bosnie-Herzégovine, ou sur les analyses divergentes des facteurs qui empêchent les parties bosniaques de parvenir à un accord sur les problèmes en suspens. Je ne pense pas qu'il faille faire cela à l'occasion de la présente séance. Les positions de toutes les parties qui, à l'extérieur, prêtent leur concours au processus de règlement de la situation en Bosnie-Herzégovine sont bien connues. La position de mon pays, en particulier, est bien connue.

Un point sur lequel nous ne pouvons qu'être d'accord avec M. Silajdžić est que les Accords de Dayton doivent être strictement et intégralement appliqués par toutes les parties. C'est absolument certain. Nous avons d'ailleurs apporté notre appui constant à cette fin, par les contacts et les relations que nous entretenons avec toutes les parties bosniaques. Je vais laisser à M. Silajdžić le soin de méditer sur l'analyse qu'il nous a proposée dans sa propre déclaration. Je suis absolument certain que les efforts que déploie actuellement la Fédération de Russie pour appuyer la mise en œuvre intégrale des Accords de Dayton et défendre la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine sont bien connus.

La Bosnie-Herzégovine est actuellement membre du Conseil de sécurité, et je réaffirme ce que j'ai déjà

dit : nous continuerons à coopérer et à interagir de manière constructive avec la délégation de la Bosnie-Herzégovine sur l'ensemble des points à l'ordre du jour du Conseil. Nous sommes à une étape importante et décisive de la mise en place de l'État de Bosnie-Herzégovine, et nous sommes certains que la Bosnie-Herzégovine réussira à franchir cette étape et œuvrera de manière constructive au sein du Conseil de sécurité.

La Fédération de Russie est par ailleurs absolument convaincue que nous avons toutes les raisons de penser que toutes les parties et tous les acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine, sur la base

solide de l'Accord de Dayton, régleront leurs différends et parviendront à un consensus sur toutes les questions à régler en vue de créer un État bosniaque démocratique, dans l'intérêt du renforcement de la stabilité et de la sécurité dans le pays et dans toute la région des Balkans.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.